

POUR LA NATURE AU CŒUR DES TERRITOIRES



REVUE D'INITIATIVES LOCALES POUR LE VIVANT



Agir pour
la biodiversité

ÉDITO

Le constat est là : nos territoires vivent à l'ère de l'érosion du vivant et de l'effondrement de la biodiversité. Face à ce défi majeur, les élus des collectivités se trouvent en première ligne. De la sauvegarde du patrimoine naturel dépend la qualité de vie de nos concitoyens, dans un contexte d'accélération du changement climatique.

Partout en France, des régions, des départements, des intercommunalités et des communes se sont emparés de cette mission. Ils ont choisi de mettre la biodiversité au cœur de leurs stratégies territoriales, tantôt de manière pionnière, tantôt en s'inspirant de projets menés ailleurs.

Atlas de la biodiversité communale, restauration d'habitats, gestion écologique des espaces verts, accompagnement des agriculteurs, préservation d'espèces menacées : les expériences réunies dans ce livret témoignent de la diversité des actions possibles. Constat unanimement partagé, la préservation de la nature renforce l'attractivité et la résilience des territoires.

La LPO se tient aux côtés de ces collectivités qui osent franchir le pas. Son expérience ancrée dans le temps et sur le terrain, son expertise scientifique, et sa capacité à proposer du « cousu main », offrent aux collectivités un appui solide pour construire et conduire leurs projets en faveur de la biodiversité. Les exemples présentés démontrent que la volonté politique – conjuguée à l'intelligence collective et à l'appui des associations naturalistes – permet l'émergence de projets vertueux.

Tout l'enjeu est désormais d'assurer la réplicabilité de ces initiatives. Assurons-nous que l'expérience des uns profite au plus grand nombre. Puisse donc ce livret inspirer élus, agents des collectivités, naturalistes et citoyens à s'engager, à l'échelle de leur territoire, sur la voie de l'audace et de l'espérance !



A. BOUGRAIN DUBOURG

Allain Bougrain Dubourg,

Président de la LPO

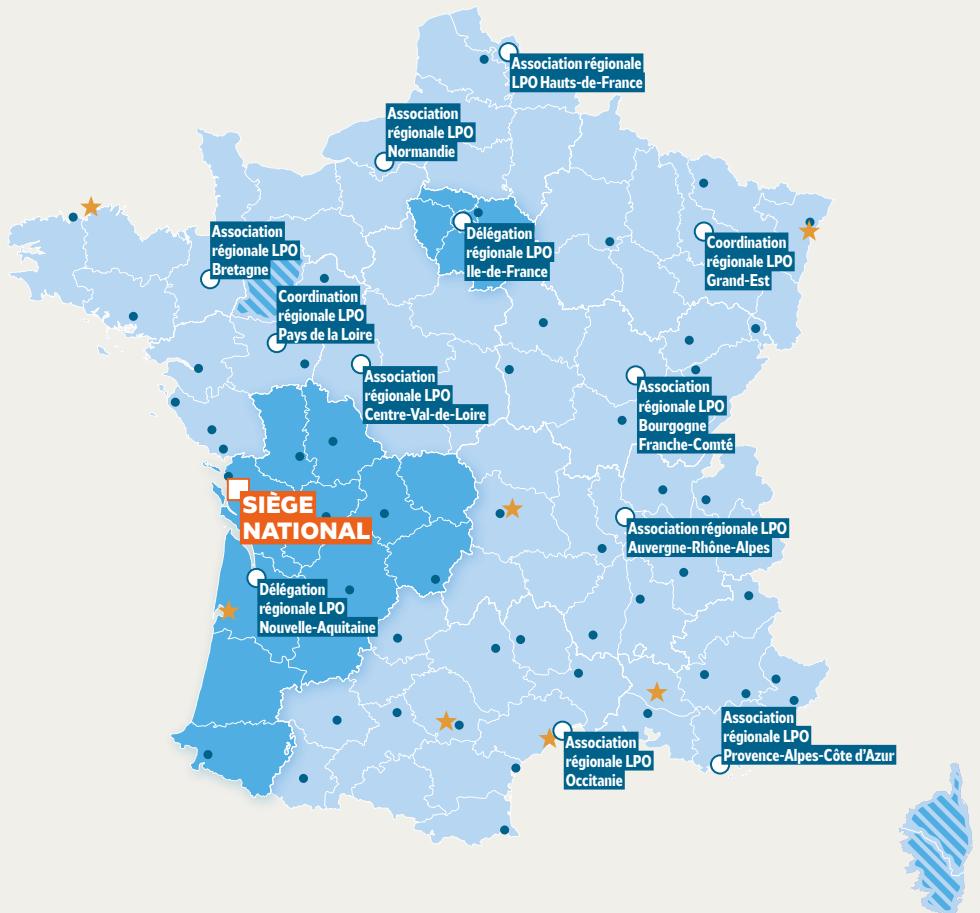


Créée en 1912 et aujourd’hui forte de près de **80 000 adhérents, 9 000 bénévoles et 800 salariés sur l’ensemble du territoire, la LPO**

(Ligue pour la Protection des Oiseaux) œuvre au quotidien pour la connaissance et la conservation de la biodiversité ; la préservation et la gestion des espaces naturels ; l’éducation à l’environnement et la mobilisation de la société. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre d’actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espaces mais aussi des espèces les plus menacées (plans nationaux d’actions, programmes européens de sauvegarde et de réintroduction d’espèces menacées...), ainsi que de nombreux projets et animations permettant la sensibilisation de tous les publics. **La LPO propose à tout type d’acteurs, et en premier lieu aux collectivités locales, son expertise et son accompagnement, pour mettre en œuvre des actions concrètes de protection de la biodiversité.**

La LPO accueille en outre chaque année plus de 20 000 animaux sauvages blessés dans ses centres de soins. Elle constitue l’un des principaux gestionnaires d’espaces naturels, avec 43 700 hectares de milieux naturels protégés – dont 15 000 ha au sein des 28 réserves naturelles terrestres et maritimes. **Au total, la LPO gère 225 sites en France, principalement en milieu rural**, dont 4 750 hectares sont exploités par 320 agriculteurs. Ces espaces sont aussi des lieux de découverte, de sensibilisation et de compréhension de la biodiversité pour différents publics, notamment le milieu scolaire.

CARTE DE FRANCE DE LA LPO



Mise à jour: avril 2025

- Siège National LPO France
- Sièges des coordinations, associations et délégations régionales
- Implantations locales (structures départementales et délégations territoriales)

★ Centre de soins LPO

- Délégations LPO France
- Départements rattachés à la LPO France
- Associations locales LPO



**TROUVER LA LPO
LA PLUS PROCHE
DE CHEZ VOUS**
SUR LPO.fr

ÉLUS, AGENTS DE COLLECTIVITÉS : CE LIVRET EST POUR VOUS !

Ce livret qui peut se lire à la façon d'un recueil de chroniques – où chacun piochera inopinément des idées, des inspirations, dans le récit de territoires en mouvement - **réunit une vaste sélection d'expériences menées en France hexagonale**. L'objectif est simple : montrer – par des exemples concrets – que **chaque collectivité, quelle que soit sa taille, ses moyens et ses particularités, peut agir, si elle le décide, pour protéger et restaurer la nature à son échelle**. Cette publication entend également rendre hommage à des initiatives originales, collaboratives, souvent inédites, à essaimer et retranscrire ailleurs. Elle aspire enfin à montrer la diversité des actions sur lesquelles une collectivité peut choisir de se faire accompagner par la LPO.

« *Le sauvetage d'une espèce, la reconstitution d'une Nature plus entière me paraissent la façon la plus radicale de travailler au salut des hommes* » écrivait le naturaliste Robert Hainard. Ce livret d'actions s'inscrit pleinement dans cette idée, illustrant la conciliation entre le respect du vivant et l'épanouissement de l'être humain. Mais ceci n'est possible qu'avec **la détermination des élus locaux, qui osent mettre la biodiversité au cœur de leur projet de territoire et ainsi en renforcer son attractivité, sa qualité de vie et sa résilience**.

La vocation et les missions de la LPO couvrent un large spectre d'actions, de la sensibilisation du plus grand nombre (élus et agents des collectivités, acteurs économiques, milieu scolaire, grand public...), à la renaturation ou la restauration d'espaces naturels, le suivi et la protection des espèces, l'accompagnement à la conception et réalisation de projets d'aménagement urbain, l'amélioration des connaissances naturalistes... **Les équipes de la LPO travaillent ainsi avec une grande pluralité d'institutions dans les territoires : régions, départements, intercommunalités, communes, parcs naturels régionaux, associations socio-culturelles**, en cherchant à s'adapter aux contraintes et aux impératifs de chacun, sans jamais renier ses convictions, au nom de l'intérêt général.

C'est de cette richesse d'actions que ce livret témoigne. Les projets présentés sont classés en **quatre chapitres : « connaître la biodiversité de son territoire », « préserver et restaurer ses espaces », « protéger ses espèces », « sensibiliser et former les publics »**. Issue d'une sélection non exhaustive, chaque action présentée ici illustre la capacité des élus et de leurs services à faire émerger une initiative vertueuse, qui pourra sans nul doute inspirer d'autres collectivités à leur tour.

SOMMAIRE

P. 2/

Édito

P. 3/

La LPO

P. 4/

Trouver la LPO la plus proche de chez vous

P. 5/

Élus, agents de collectivités : ce livret est pour vous

P. 8/

Chapitre 1 : Connaitre la biodiversité de son territoire

P. 8/

Des atlas au service des collectivités

P. 11/

Inventaires, suivis et sciences participatives

P. 16/

Travail cartographique

P. 18/

Refuges LPO

P. 19/

Chapitre 2 : Préserver et restaurer ses espaces

P. 19/

Espaces protégés

P. 22/

Zones humides

P. 26/

Milieux agricoles

P. 32/

Milieux forestiers

P. 35/

Milieux urbains

P. 38/

Montagne

P. 39/

Milieux industriels

P. 40/

Nature en ville

P. 41/

Chapitre 3 : Protéger les espèces

P. 41/

Préservation de l'espèce et de colonies

P. 41/

Multitaxons

P. 42/

Mammifères

P. 46/

Avifaune

P. 50/

Amphibiens

P. 51/

Cohabitation

P. 53/

Adaptation des pratiques

P. 53/

Sport

P. 55/

Bâti et Construction

P. 57/

Tourisme

P. 59/

Transports

P. 60/

Pratiques agricoles et forestières

P. 64/

L'éducation à la nature par la nature

P. 65/

Chapitre 4 : Sensibiliser et former les publics

P. 65/

Agir dans les quartiers

P. 67/

Former les professionnels

P. 69/

Inspirer les Habitants

P. 75/

Impliquer les jeunes publics

P. 80 /

Glossaire

P. 83/

Fiche juridique : Le maire et l'environnement

1: CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ DE SON TERRITOIRE

Connaître la biodiversité d'un territoire, c'est d'abord ouvrir un champ des possibles en matière d'actions de préservation et de valorisation à partir d'un diagnostic précis. Que ce soit à travers les programmes d'Atlas de la biodiversité communale (ABC), les observatoires régionaux ou départementaux, les inventaires et les outils d'amélioration de la connaissance naturaliste, la LPO accompagne les collectivités qui soutiennent ou se lancent dans ces projets.

DES ATLAS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Ain

ABC de Saint-Didier-de-Formans, vive les oiseaux et chauves-souris !

La commune de Saint-Didier-de-Formans a choisi, pour le montage et la réalisation de son Atlas de la biodiversité communale (ABC)* de se faire accompagner par la LPO AURA (Ain), aux côtés de FNE. La LPO s'est ainsi chargée de l'inventaire, de l'analyse et de la rédaction pour les groupes taxonomiques relatifs à l'avifaune, aux chiroptères, aux reptiles et aux amphibiens. L'ABC a permis de faire progresser les connaissances sur le territoire et d'impliquer 53 élèves du CP au CE2 qui, après avoir appris à distinguer Hironnelle de fenêtre et Hironnelle rustique, ont pu participer au recensement de leurs nids.



Mésange bleue, une espèce recensée dans le cadre de l'ABC de Saint-Didier-de-Formans ©Fabrice Cahez

Dordogne

Périgord : un atlas pour les odonates

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, a lancé la mise en œuvre d'un atlas des odonates*, qu'il a confié à la LPO Aquitaine, aidée de la Société Limousine d'Odonatologie (SLO), pour le secteur périgourdin. Bien plus qu'un simple inventaire naturaliste, un atlas incarne un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. L'un des objectifs consiste notamment en la réalisation d'une cartographie des enjeux qui sera intégrée dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire.



Anax empereur vol ©Pierre Rigou

Bouches-du-Rhône

Les ABC sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre un Atlas Métropolitain de la Biodiversité (AMB), qui consiste à partager le plus largement possible la connaissance sur la biodiversité du territoire, et à valoriser la richesse éco-logique dans les différentes politiques publiques, en particulier d'aménagement et développement. C'est dans ce cadre que celle-ci soutient la LPO Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour accompagner 16 communes du territoire métropolitain ayant amorcé un Atlas de la Biodiversité communale (ABC), en réalisant des inventaires faunistiques sur les invertébrés et vertébrés, des enquêtes participatives, des camps de prospection, des chantiers nature, et des animations pour les scolaires et le grand public.

A Bassou, élus, habitants et nature cohabitent !

La commune de Bassou a inauguré un Refuge LPO en 2021 sur le parc communal situé en bord de l'Yonne, en lien avec la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Communale. Cette meilleure connaissance du patrimoine naturel local, dont la présence de colonies de chauve-souris, a en effet permis à la commune d'orienter les aménagements à mettre en œuvre. Accompagnée par la LPO, la commune a priorisé l'intervention sur ses espaces communaux et progressivement instauré une gestion différenciée de ses espaces verts, favorisant la flore locale et la faune sauvage. Parmi les actions phares : la plantation d'un verger de naissance, l'installation de nichoirs à oiseaux, de gîtes à chauves-souris et d'hôtels à insectes, ainsi que la création d'un muret en pierres sèches pour les reptiles. Des panneaux pédagogiques ont également été installés et deux petits parcours de randonnée ont été créés pour permettre aux habitants et visiteurs de découvrir la faune locale. Certaines de ces initiatives ont été menées en partenariat avec l'école communale dans le cadre de projets pédagogiques. Bassou a depuis obtenu la reconnaissance "Territoire Engagé pour la Nature", confirmant son engagement en faveur de la biodiversité.



Gestion différenciée à Bassou ©Sarah Dujardin

INVENTAIRES, SUIVIS ET SCIENCES PARTICIPATIVES

Limousin

La connaissance soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région de Nouvelle-Aquitaine soutient depuis 2013 le protocole de Suivi Hivernal des Oiseaux Communs (SHOC)* et, depuis 2002, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)*, dont la LPO gère les protocoles et la méthodologie afin de faire progresser les connaissances sur l'avifaune. Ces analyses sur le terrain permettent de recenser les espèces, d'évaluer les habitats d'une année sur l'autre, et d'établir des tendances d'évolution des populations d'oiseaux sur le territoire. Ces protocoles, élaborés par le Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN)* et la LPO mobilisent de nombreux bénévoles ornithologues sur le terrain. La Région Nouvelle-Aquitaine soutient en outre le comptage des oiseaux d'eau hivernants dans le cadre du Wetlands International*.

Île-de-France

Un Observatoire dédié aux hirondelles et aux martinets

L'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique et le Martinet noir sont des oiseaux migrateurs qui reviennent nicher au printemps sous nos latitudes, mais dont la situation est particulièrement inquiétante : une perte d'effectif de 34% pour la première, 41% pour la deuxième, et 46% pour le Martinet noir sur ces deux dernières décennies. Depuis 2023, la LPO Île-de-France a donc relancé un Observatoire de ces espèces, avec le soutien de la Région Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris, afin de recenser les sites de colonies, accroître les connaissances et mieux les protéger. Chaque habitant peut se porter volontaire pour l'observation. Les informations recueillies



Le Moineau domestique est une espèce qui s'est adaptée à la vie urbaine ©Antoine Dusart

sont ensuite mises à disposition des collectivités, entreprises et particuliers sur des cartes en open data. À noter par ailleurs que la LPO Île-de-France anime un programme participatif de suivi de la reproduction des faucons et de l'épervier, ainsi qu'une enquête sur le Moineau domestique et le Moineau friquet, dont les données sont collectées par des volontaires qui se mobilisent chaque année.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un observatoire régional en faveur de la Chevêche d'Athéna

La Chevêche d'Athéna, petite chouette nocturne originaire des bassins méditerranéens, subit une perte d'effectifs inquiétante avec une chute de 25% de sa population au cours des quinze dernières années. En cause : la raréfaction de ses ressources alimentaires mais également la disparition des sites favorables à sa reproduction. Raison pour laquelle la Région PACA, associée aux Départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, à la DREAL PACA et à la Métropole Aix-Marseille-Provence, a confié l'animation d'un observatoire régional en faveur de la Chevêche d'Athéna, afin de suivre l'évolution de sa population, à la LPO PACA.

Loire-Atlantique

Des maraudes pour recenser les espèces du bâti

Des prospections, sous forme de maraudes animées par des bénévoles dans tout le département, pour recenser la biodiversité des milieux bâties (hirondelles, chauves-souris, martinets, moineaux, etc.) sont organisées par la LPO Loire-Atlantique. Nantes Métropole a choisi d'encourager cette initiative en apportant son soutien financier pour la formation de bénévoles souhaitant participer ou organiser ces maraudes.

Vendée

Des communes de Vendée agissent pour les haies

Plusieurs municipalités, dont Fontenay-le-Comte, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Le Tablier ont décidé d'inventorier et évaluer la qualité des haies sur leur territoire communal. Considérant l'importante superficie à cartographier, la LPO Vendée s'est appuyée sur le travail des bénévoles, tout en les formant

sur la thématique des haies. Ce travail a favorisé la caractérisation des haies et leurs enjeux en matière de biodiversité, mais également la sensibilisation des habitants.



Des haies champêtres en automne ©Nicolas Macaire

Vendée

Protection du Gravelot à collier interrompu en Baie-de-Bourgneuf

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, porte un suivi du Gravelot à collier interrompu chaque printemps afin de connaître la répartition des couples sur les plages, en lien avec la LPO Vendée. L'une des mesures de protection consiste à installer des enclos autour des nids, dans les secteurs hautement fréquentés, afin d'éviter le risque de piétinement. Ce travail, réalisé en lien avec les communes littorales de la Baie-de-Bourgneuf, permet à l'espèce de nidifier sur les plages nettoyées manuellement, là où sont laissées les algues et les laisses de mer. Les Gravelots à collier interrompu y trouvent un habitat favorable pour se reproduire, ainsi qu'un garde-manger de qualité.



Gravelot à collier interrompu ©Romain Beaubert

Sarthe

Des sentinelles pour les hirondelles !

Face à la situation préoccupante des hirondelles, dont les populations ne cessent de diminuer, la ville de Sablé-sur-Sarthe, soutient une grande opération intitulée "Sentinelles des Hirondelles" lancée par la LPO Sarthe. Les habitants volontaires sont chargés de réaliser un inventaire des couples nicheurs, en vue d'établir une cartographie de l'Hirondelle de fenêtre sur le territoire. La ville de Sablé-sur-Sarthe possède en effet un patrimoine architectural propice à la biodiversité des milieux bâties.

Poitou-Charentes

Inventorier d'abord, aménager ensuite

Soucieuse de la préservation de la biodiversité, la Communauté d'agglomération de La Rochelle mobilise les équipes de la LPO Poitou-Charentes, ainsi que le Conservatoire Botanique, pour réaliser chaque année des inventaires d'espèces sur le territoire communautaire. Ceux-ci permettent d'identifier les espèces protégées ou présentant des enjeux importants (telles que le Busard, l'Oedicnème criard ou encore l'Odontite de Jaubert), et qui pourraient être impactées par les opérations d'aménagement et de gestion des espaces.



Oedicnème criard ©Jean-Luc Pinaud

Loire-Atlantique

Opération baguage en marais de Lyarne

La diversité des milieux naturels des marais de Lyarne, situés sur la commune des Moutiers-en-Retz, fait de ce site un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction pour de nombreux oiseaux. On peut notamment observer l'Avocette élégante, l'Échasse blanche, le Tadorne de Belon ou la Fauvette grisette. Au cœur des marais, et avec le soutien du Département, la LPO Loire-Atlantique mène depuis quinze ans des opérations de baguage au printemps et à l'automne afin de suivre et mieux comprendre la vie des oiseaux sauvages, de leurs migrations à leur état de santé. Pas moins de 80 espèces ont été recensées, témoignant de la grande richesse de cet environnement.

Gironde

Suivre la migration des oiseaux en Gironde

Soutenue par le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et la mairie du Cap Ferret, la LPO Aquitaine déploie chaque année des équipes pour suivre la migration des oiseaux sur deux sites stratégiques : la Pointe-de-Grave et le Cap-Ferret. Le premier donne à voir un ciel constellé de busards, faucons, bondrées, milans, tourterelles, hirondelles et autres espèces tout au long de la période printanière, quand le second site accueille les observateurs de la LPO de septembre à novembre, pour assister au ballet aérien des spatules, faucons, pinsons et autres fringilles, entre autres espèces... Ce sont parfois des dizaines de milliers d'oiseaux qui migrent en quelques heures, et apportent ainsi un précieux témoignage sur le suivi ornithologique.



Observation au Cap Ferret ©Isabelle Thiberville

TRAVAIL CARTOGRAPHIQUE

Nouvelle-Aquitaine

Mieux cibler les enjeux de biodiversité grâce à la cartographie

Le programme « Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine », amorcé par le Conseil Régional et la DREAL* a pour objectif de localiser les secteurs de concentration d'enjeux de biodiversité, afin de parvenir à identifier les lacunes en matière de protection, puis de mieux orienter l'action pour la préservation des espaces naturels. Plus de 14 millions de données faune/flore ont été récoltées, alimentant d'abord des cartes de répartition de plusieurs milliers d'espèces, en vue de produire des cartes de synthèse opérationnelles en fonction des pressions observées. Cette cartographie très précise a été réalisée par la LPO Aquitaine et représente désormais un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les acteurs du territoire.

Vendée

Cartographie de la pollution lumineuse à La Roche-sur-Yon

La ville de La Roche-sur-Yon se mobilise contre la pollution lumineuse. C'est à ce titre qu'une étude de la trame noire* a été lancée en 2021 et 2023. Les objectifs de l'étude consistaient à identifier les secteurs à enjeux pour la biodiversité, les points de conflit, à cartographier la pollution lumineuse et prioriser les secteurs sur lesquels intervenir à l'échelle de la Ville. L'expertise intégrait le recensement des chauves-souris (espèces très sensibles à la lumière). Pour une meilleure gestion de l'éclairage nocturne et limiter son impact, la municipalité s'appuie désormais sur les données récoltées par la LPO Vendée et sur les axes d'amélioration qui ont été définis (organisation spatiale des points lumineux, caractéristiques des luminaires urbains, horaires d'allumage et d'extinctions...).



Oreillard roux ©Pierre Rigou

REFUGES LPO

La biodiversité est en danger : la faune et la flore sont les victimes de la disparition de leurs habitats, des pollutions et des changements climatiques.
Avec les Refuges LPO, vous agissez concrètement pour sa préservation.

Devenez **REFUGES LPO**

Un Refuge LPO est un terrain privé (petit ou grand jardin...) ou public (parc, espace vert, sentier...) sur lequel le propriétaire ou gestionnaire s'engage à accueillir, protéger et favoriser la nature. Pour cela, il respecte la Charte des Refuges LPO et s'appuie sur les 15 gestes favorables à la biodiversité.



©Nicolas Macaire

Le programme Refuges LPO est un accompagnement pour :

- Accueillir la biodiversité sur les espaces végétalisés et les bâtiments et contribuer à améliorer les connaissances naturalistes (Diagnostic biodiversité et analyse des enjeux écologiques, rédaction de plans de gestion et génie écologique)
- Sensibiliser, former et mobiliser concrètement les collaborateurs, les citoyens, et les parties prenantes autour d'un projet commun d'intérêt général (Outils et animations pédagogiques pour faciliter l'appropriation des actions menées, sciences participatives)
- Améliorer le cadre de vie et le bien-être sur le site.

DEVENIR REFUGE LPO c'est rejoindre un immense réseau de nature préservée à travers le territoire et contribuer à sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la faune et de la flore sauvages !



**POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
RDV SUR**
refuges.lpo.fr

2 : PRÉSERVER ET RESTAURER SES ESPACES

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans la préservation des espaces naturels. Face à l'urbanisation croissante, à l'érosion de la biodiversité, à la pollution et aux effets du changement climatique, il est plus que jamais nécessaire d'agir localement pour préserver ces milieux vulnérables. En protégeant ces espaces, les collectivités investissent dans la qualité de vie de leurs habitants, dans la résilience de leur territoire et dans un héritage durable pour les générations à venir.

ESPACES PROTÉGÉS

Marne

Une équipe au service des étangs de Belval-en-Argonne

Site naturel exceptionnel, connu pour sa richesse avifaunistique, la Réserve naturelle des étangs de Belval-en-Argonne présente une mosaïque d'habitats naturels très intéressante, caractéristique des étangs de Champagne humide. Cet ensemble d'étangs a failli disparaître dans les années 2000 mais a été racheté en 2009 (grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et de la DREAL Champagne-Ardenne) par Natuurpunt (association Belge de protection de la nature), la commune de Belval-en-Argonne, la LPO et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Ces deux dernières structures sont cogestionnaires du site, et l'équipe de la LPO Champagne-Ardenne assure à la fois un rôle de suivi des espèces mais aussi d'animations auprès du grand public.



Les étangs de Belval-en-Argonne ©Guillaume Widiez

Ille-et-Vilaine

ENS pour tous !

Les élus du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ont formulé le souhait que chaque habitant du territoire puisse être à moins de 20 minutes en voiture d'un Espace Naturel Sensible (ENS)*. Les communes et communautés de communes qui se trouvaient en « zone blanche » ont ainsi été invitées à classer une propriété communale ou intercommunale afin de répondre à cet enjeu. Partenaire historique du Département, la LPO Bretagne propose ainsi son expertise pour améliorer la connaissance des ENS (études et suivi d'espèces faunistiques et floristiques, assistance technique et scientifique, participation à l'observatoire départemental de la biodiversité, ainsi que des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable...).

Haute-Savoie

Attention, falaises !

La Communauté de Communes Fier et Usses et la LPO AURA (Haute-Savoie) collaborent étroitement à l'élaboration et à la réalisation des plans de gestion de l'ENS du Miroir de Faille. Situé à l'ouest de la montagne de la Mandallaz, cet espace abrite une diversité importante d'espèces patrimoniales, dont deux font l'objet de suivis particuliers : le Grand-Duc d'Europe, qui niche sur les falaises du Miroir de Faille, et le Crapaud calamite. Concernant cet amphibiens, des mesures de gestion dédiées ont été entreprises (travaux d'ouverture des habitats sur ses zones de reproduction pour en conserver la fonctionnalité, suivi de la population par Capture-Marquage-Re-capture (CMR) et création de nouvelles mares pour favoriser le maintien et le développement de l'espèce).



(1)Miroir de faille (2)La Balme de Sillingy en Haute-Savoie ©Yan-Gaëtan Olivo

Seine-Saint-Denis

La LPO intervient dans le seul site Natura 2000 situé... en zone urbaine !

Depuis 2006, le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, avec ses quinze parcs et forêts répartis sur vingt communes – soit la moitié des villes du département –, est le seul en Europe à être intégralement situé en ville. Missionnée par le Département, la LPO Ile-de-France participe au suivi de plusieurs espèces d'oiseaux, notamment l'avifaune nicheuse et hivernante sur huit parcs, et un suivi spécifique avec un volet prospection pour ce qui concerne le Blongios nain et le Martin-pêcheur d'Europe sur trois parcs.



Un Blongios nain ©Emile Barbelette

Aveyron

Dans l'Aveyron, une ORE ambitieuse

Un certain nombre d'espèces patrimoniales sont présentes sur les arènes dolomitiques et les prairies sèches des Beaumettes, sur la commune de L'Hospitalet-du-Larzac. Ce site est prisé par les habitants de la commune car c'est un lieu de promenade dominicale, mais il a fait l'objet de plusieurs projets d'aménagements au cours des dernières décennies. Avec la mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE)* avec la LPO Occitanie (Aveyron), la mairie s'engage à maintenir le rôle fonctionnel des pelouses sèches et des arènes dolomitiques, mais aussi à favoriser le pastoralisme sur la parcelle. L'objectif est ainsi de restaurer et maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts, d'améliorer le potentiel écologique du milieu boisé, en favorisant l'accueil de la biodiversité, tout en conservant son intérêt pour les habitants.

ZONES HUMIDES

Drôme

Une rivière à l'air libre, et des chauves-souris protégées

La commune de Romans-sur-Isère (Drôme), projetait de découvrir la Savasse, une rivière qui avait été partiellement couverte d'un parking et de bitume, voilà plusieurs décennies, lorsque la présence d'une colonie de chauves-souris a été constatée sous la structure. La municipalité a donc fait appel à la LPO AURA (Drôme-Ardèche) pour l'accompagner et obtenir des préconisations, qui furent suivies à la lettre dans le cadre de la séquence ERC (Éviter - Réduire - Compenser). La période de chantier a ainsi été décalée, et des gîtes à chiroptères ont été installés pour accueillir les chauves-souris pendant et après les travaux. Résultat : une rivière libérée de son sarcophage de béton et davantage de nature en ville !



Chantier de la découverte de la rivière Savasse,
à Romans-sur-Isère ©Stéphane Vincent

Limousin

Une étude des oiseaux en partenariat avec Limoges Métropole

Limoges Métropole a entrepris en 2021 l'élaboration d'une étude stratégique en faveur des cours d'eaux dont les orientations d'actions se traduisent par un Contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA)*. Dans ce cadre, la LPO Limousin réalise annuellement une étude des peuplements d'oiseaux des zones humides sur le bassin de la Vienne, en recensant les différentes espèces qui, lors de leur migration et en période hivernale, fréquentent les milieux humides. La collectivité se donne ainsi l'opportunité d'évaluer la richesse spécifique et l'abondance des populations d'oiseaux sur son territoire. Un document de préconisation, réalisé par la LPO, dessine par ailleurs des orientations de gestion des zones humides du secteur concerné, et les conditions d'accueil favorables pour les espèces migratrices et hivernantes.

Rhône

Restauration écologique ambitieuse, sur le site d'une station d'épuration

Le Syndicat de traitement des eaux Saône Beaujolais (STEUSB), composé des communes de Belleville-en-Beaujolais et de Taponas, dans le département du Rhône, a souhaité la création d'un Refuge LPO qui s'étend sur l'ensemble du site actuel de la station d'épuration CITEAU et du site limitrophe de l'ancienne station d'épuration, soit une surface de 8000 mètres carrés. Ce projet a consisté en la restauration du site en prairies humides du Val de Saône comprenant la réalisation d'aménagements propices à la biodiversité : mares à amphibiens, murs à insectes, plantations, clôtures, mise en place d'espèces animales adaptées et de zones d'accueil de la faune sauvage, verger écologique, supports pédagogiques pour les salariés du site. L'évolution de la biodiversité est suivie chaque année par des experts de la LPO AURA (Rhône) et de l'association Arthropologia.



Refuge LPO à la station d'épuration CITEAU ©Fabien Dubois

Charente-Maritime

La station de lagunage à Rochefort : une filtration naturelle des eaux usées

D'une superficie de 70 hectares, la station de lagunage, située à Rochefort (Charente-Maritime) permet de traiter de façon économique et écologique les eaux usées de la ville. De vastes plans d'eau combinent l'action du soleil, du vent et des micro-organismes pour épurer les eaux usées, mais c'est aussi un lieu remarquable pour l'accueil de milliers d'oiseaux (canards, échassiers, grèbes, passereaux, mouettes, foulques... 160 espèces sont observées régulièrement sur le site), du fait de l'abondance de plancton et de l'aménagement par la LPO de bassins spécifiques sur les bords de la Charente. Parmi les acteurs institutionnels qui soutiennent la station de lagunage, on retrouve le Département de Charente-Maritime, la Ville de Rochefort et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO).



Vue aérienne station lagunage de Rochefort ©LPO France

Côtes-d'Armor

À Guingamp, un Refuge LPO sur les berges du Trieux

Première ville des Côtes-d'Armor à devenir Refuge LPO, Guingamp a souhaité conventionner avec la LPO Bretagne pour un travail d'inventaire écologique dans la vallée du Trieux, afin de recenser les espèces d'oiseaux, de plantes, d'amphibiens et d'insectes. La richesse écologique du site, que les martins-pêcheurs et les hérons affectionnent tout particulièrement, a convaincu les élus d'engager la municipalité dans un diagnostic patrimonial complet, comprenant l'évolution des populations sur place d'année en année, ainsi que des recommandations et des propositions pour un plan de gestion des espaces.

Rhône

Un Marathon pour la biodiversité

La Communauté de communes Saône-Beaujolais (CCSB) a donné le départ, dès 2017, à un ambitieux programme de restauration des continuités écologiques : le Marathon de la Biodiversité, dont l'objectif consistait à planter 42 kilomètres de haies et créer ou restaurer 42 mares. Le projet a par ailleurs permis de cartographier les cours d'eau, les haies et les mares existantes sur les 42 communes que compte la CCSB, en partenariat avec des associations expertes comme la LPO AURA (Rhône) et FNE-Rhône. Dans la continuité, la CCSB porte à présent les Olympiades de la Biodiversité. Ce projet 2024-2028 permet de solliciter des moyens financiers pour engager un programme d'actions en faveur des milieux et des espèces sensibles de la trame turquoise*. Notons aussi que le « Marathon de la Biodiversité » poursuit sa course sur d'autres territoires (notamment sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse), puisque des dizaines de collectivités se sont désormais engagées dans le dispositif.



Création de mares ©Arthur Keller

Bouches-du-Rhône

Création d'une lavogne sur le plateau de Vitrolles

La commune de Vitrolles s'est appuyée sur l'expertise de la LPO PACA pour initier la réalisation d'une lavogne, qui signifie « mare » en occitan, destinée à recueillir les eaux pluviales et permettre ainsi aux troupeaux de s'abreuver. Ce point d'eau prend place sur le Plateau de Vitrolles, où a été émis le souhait de favoriser les activités d'élevage extensif traditionnel dans cette partie du massif provençal. La lavogne s'est remplie naturellement après des épisodes orageux et le résultat est probant : les Crapauds calamites et les Crapauds communs sont venus s'accoupler, et, dès la première année, des reproductions de libellules ont été constatées.

MILIEUX AGRICOLES

Isère

Accompagner les agriculteurs et les alpagistes en Isère

Le Département de l'Isère encourage depuis de nombreuses années le développement agro-écologique de son territoire. A cet effet, il soutient la LPO AURA (Isère) avec pour objectif ambitieux de prendre en considération la majorité des enjeux relatifs à la biodiversité. Dans le cadre du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)*, la LPO s'est positionnée pour accompagner les agriculteurs dans les plans de gestion et les diagnostics écologiques (avifaune, amphibiens, papillons, reptiles, chiroptères), ainsi que l'organisation de journées de formation auprès des alpagistes. À noter que des aménagements favorables à la biodiversité ont aussi été entrepris ou vérifiés sur les exploitations agricoles (pose de nichoirs et de gîtes à chiroptères, plantation de haies, création de mares, etc.)

La métropole de Grenoble s'engage à aider ses agriculteurs

Dans le cadre de sa politique agricole, Grenoble-Alpes Métropole (49 communes) propose un appel à projets permanent pour aider les agriculteurs financièrement, soit à s'installer, soit à développer leur exploitation. Afin de soutenir l'agriculture locale, la Métropole a ainsi fait l'acquisition de plus de 50 ha de terres dans la plaine de la Taillat à Meylan afin de donner l'opportunité à de jeunes agriculteurs de pouvoir s'installer. La LPO Isère apporte son expertise et accompagne les exploitants sur le volet des Mesures agro-environnementales (MAE)*.

Grand-Est

Renforcer la biodiversité dans les exploitations agricoles

Le projet « Fermes Biodiversité », porté par le réseau d'agriculteurs Bio en Grand Est, est soutenu financièrement par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, dans le cadre des trames vertes et bleues (TVB)*. Les LPO Alsace, Grand Est et Champagne-Ardenne sont partenaires du projet. Leur objectif est d'accompagner les agriculteurs volontaires dans la mise en place d'aménagements favorisant la biodiversité (plantation de haies, d'arbres fruitiers ou autres pratiques d'agroforesterie, mais aussi création de mares, semis de bandes fleuries, de prairies permanentes, ou de plantes messicoles, création ou réfection de murets en pierres sèches...). Les agriculteurs bénéficient également d'une aide dans la gestion des éléments existants.



Activités agricoles en Alsace ©Arthur Keller

Loire-Atlantique

De l'importance des PEAN*

La population de la Loire-Atlantique augmente de 17 000 habitants chaque année, tandis qu'en parallèle, environ 480 hectares sont artificialisés pour l'habitat, les équipements économiques et les infrastructures au détriment des terres agricoles et naturelles. De concert avec le Département, la LPO Loire-Atlantique intervient lors des phases de préfiguration sur 3 des 5 périmètres de Protection d'espaces agricoles et naturels (PEAN) : Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens (21 196 hectares), Pornic agglo Pays de Retz (1 380 hectares) et Loire Chézine dans la métropole nantaise (4 371 hectares). Objectif : protéger durablement les espaces agricoles et naturels en contenant l'étalement urbain et en apportant pérennité, viabilité et lisibilité aux activités agricoles.

Drôme

Expérimenter des innovations agricoles grâce à la plateforme Techniques Alternatives et Biologiques (TAB)

Depuis 2011, la Chambre d'Agriculture de la Drôme et ses partenaires, dont la LPO AURA (Drôme-Ardèche) et des instituts de recherche agronomique (INRAE*, CTIFL, Agrof), se sont associés sur la plateforme TAB pour répondre à trois enjeux majeurs : préserver les ressources naturelles (l'eau, la biodiversité et le sol), maintenir la compétitivité des filières agricoles rhône-alpines et développer l'agriculture biologique. Située sur la Ferme d'Etoile-sur-Rhône, propriété du Conseil départemental de la Drôme, la plateforme TAB constitue un espace de 20 hectares consacrés à l'expérimentation et la démonstration de systèmes de culture multi-filières, conduits en agriculture biologique et en agriculture faibles intrants.

Savoie

Les agriculteurs de La Motte-Servolex s'impliquent dans la plantation de haies

En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB), et avec le soutien financier du Département de la Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la

commune de La Motte-Servolex a engagé auprès de plusieurs exploitations agricoles un important travail de plantations de haies qui comprend plus de 100 arbres tige, près de 60 arbres fruitiers en agriculture biologique, 723 arbustes et la pose de 30 nichoirs (destinés aux chauves-souris, mésanges, chouettes effraie, chouettes chevêche, rougequeue noirs, bergeronnettes grises). Les préconisations de la LPO AURA (Savoie) incluaient le choix des essences, les bandes-tampons et la taille des végétaux. À noter que le palmarès de la douzième édition du concours « Capitale française de la biodiversité » sur le thème « arbre & forêt » a ainsi récompensé La Motte-Servolex comme « Meilleure petite ville pour la biodiversité 2023 ».



Nichoir Chevêche d'Athena ©Joël Vial

Pays de la Loire

Donner envie aux jeunes de devenir agriculteurs... et défenseurs de la biodiversité

La Région, la DREAL Pays de la Loire et des mécènes privés ont fait le choix de soutenir le réseau des Fermes engagées en faveur de la biodiversité, une initiative de la LPO en Pays de la Loire pour enrayer le double déclin du nombre d'agriculteurs et de la biodiversité dans les zones agricoles, mais aussi afin de répondre à des enjeux d'alimentation saine et sans pesticides.

Cette démarche vise à gérer les exploitations agricoles (dont celles qui sont signataires de la Charte «Paysans de nature») comme un espace naturel, tout en assurant un revenu décent aux agriculteurs. Elle permet en outre d'impliquer les habitants des territoires concernés, de valoriser le travail réalisé dans les fermes et de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs désireux de préserver la biodiversité.

Vienne

Pour les éleveurs, un concours des « prairies fleuries »

Le Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) et la LPO Poitou-Charentes coorganisent depuis 2023 le concours national des pratiques agro-écologiques prairies et parcours dans le département de la Vienne, sur le territoire du Montmorillonnais, un territoire bocager historiquement tourné vers l'élevage. Représenté par un jury pluridisciplinaire, associant des spécialistes en botanique, agronomie, apiculture et paysage, le concours a pour objectif de valoriser les éleveurs qui utilisent dans leur système les prairies naturelles, c'est-à-dire non labourées et non semées. Ainsi préservées et composées d'une grande diversité floristique, ces prairies participent à la qualité des paysages mais aussi à l'infiltration des eaux et à la préservation de la biodiversité dans les territoires agricoles. Un éleveur de bovins, accompagné par la LPO et le CIVAM a ainsi été récompensé au Salon de l'Agriculture dans le cadre du concours national..



Passage du jury dans la prairie ©Morgane Revol

Vendée

Filière Maraîchine et biodiversité en Vendée

Particulièrement adaptée au bocage, aux marais et aux prairies humides, la vache Maraîchine présente bien des atouts qu'un éventail d'acteurs a souhaité valoriser à travers un projet de micro-filière agricole. Vingt éleveurs et éleveuses de l'Association la Maraîchine, associés à deux enseignes Biocoop (Saint-Hilaire de Riez et Challans), et la LPO Vendée sont à l'origine de ce projet. Résultat, un bétail qui ne se nourrit que d'herbe, une viande bovine en agriculture biologique et locale, issu d'élevages qui respectent un cahier des charges exigeant en matière de protection de la biodiversité. Plus encore, la micro-filière permet d'approvisionner les restaurants de certains établissements scolaires. Notons enfin que le projet, soutenu par le Conseil régional des Pays de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a reçu le 2e prix de l'agrobiodiversité animale de la Fondation du Patrimoine.



Maine-et-Loire

L'ambitieux PAT d'Angers Loire Métropole

Suite à une enquête en 2019 sur les attentes des habitants en matière d'agriculture et d'alimentation, une stratégie commune à l'ensemble des acteurs du territoire a été construite, définie par trois grandes ambitions chiffrées : atteindre au moins 50% d'alimentation durable dans les assiettes des habitants ; doubler l'autonomie alimentaire du territoire, et doubler la surface des exploitations agricoles à forte qualité environnementale, soit 40% en surface agricole utile d'ici 2030 contre 20% aujourd'hui. La LPO Anjou contribue à ce projet sur deux volets principaux : favoriser la transmission des fermes et accompagner la transition écologique via la participation au réseau «Paysans de Nature».

Une alimentation saine, durable et locale !

C'est le triple objectif du Projet Alimentaire Territorial (PAT), un dispositif permettant aux acteurs du système alimentaire et aux collectivités de s'accorder sur des objectifs communs en faveur d'une alimentation durable. Les enjeux sont aussi bien environnementaux que socio-économiques...

MILIEUX FORESTIERS

Haute-Savoie

Former les propriétaires forestiers à la biodiversité

En partenariat avec le Parc naturel régional des Bauges, la LPO AURA (Haute-Savoie) réalise depuis plusieurs années une formation des propriétaires forestiers à la reconnaissance et la protection des micro-habitats. L'objectif est de présenter la multitude d'habitats existante et leur intérêt pour toute la faune sauvage qui en dépend, puis de permettre à chacun de les identifier de façon autonome. La finalité est que tout propriétaire privé puisse identifier le potentiel de sa forêt et connaître les leviers d'action à sa portée.

Puy-de-Dôme

Gestion forestière : trouver le bon équilibre

Reconnu comme l'un des massifs forestiers les plus riches d'Auvergne, la forêt de la Comté, propriété du Département du Puy-de-Dôme, est un Espace Naturel Sensible unique par la diversité de sa faune et de sa flore (2000 espèces recensées). Le Plan de gestion sur la période 2021-2030 est animé par la LPO AURA (Auvergne) et l'Office National des Forêts, et a pour objectif de définir un juste équilibre entre exploitation forestière, préservation de la biodiversité et sensibilisation de l'ENS, puisque de nombreuses actions sont programmées chaque année à travers des animations scolaires et des sorties grand public.



La forêt, ce patrimoine à préserver ©Fabrice Cahez

Multiplicité d'enjeux dans l'ENS du Bec de Dore

Le Département du Puy-de-Dôme a acquis, en 2001, l'ENS du Bec de Dore, constitué de 308 hectares de milieux alluviaux, entouré par les rivières Allier et Dore. La LPO AURA (Auvergne) en est gestionnaire depuis 2006. On y dénombre 37 espèces d'oiseaux nicheurs, dont plusieurs espèces remarquables, 32 espèces de mammifères, 56 espèces de Rhopalocères, 42 espèces d'Odonates et 24 Orthoptères, ainsi que plus de 340 espèces florales. Une attention particulière est portée au bon état des forêts alluviales (restauration forestières, entretien des boires...) et des prairies alluviales (pâture et fauches).

Meurthe-et-Moselle

À Jarny : des Refuges LPO pour préserver la biodiversité de la commune

En 2024, la ville de Jarny a souhaité œuvrer pour préserver plusieurs de ses sites intra-urbains. Parmi ceux-ci, le parc du Château de Moncel (premier Refuge LPO en Lorraine), mais également la Forêt du ruisseau du fond de la cuve, véritable réservoir de biodiversité, qui s'insère dans un espace très urbanisé du centre-ville et participe activement aux trames vertes et bleues de la commune. La LPO Coordination Grand Est a réalisé un diagnostic de l'existant, notamment la flore, les habitats, et un inventaire faunistique très large (oiseaux, reptiles, mammifères, amphibiens, poissons, insectes, gastéropodes, etc.). Des préconisations portant sur les modes de gestion ont enfin été mises en œuvre par l'association.



(1) Le Parc Moncel à Jarny (2)Jarny, le ruisseau du fond de la cuve ©Margaux Kriegel

MILIEUX URBAINS

Paris

Paris adopte un PLUb !

La ville de Paris a adopté son Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLUb) en 2024, afin d'adapter son PLU aux enjeux climatiques actuels. Après avoir proposé en 2022 une contribution pour le Plan d'Aménagement Développement Durable (PADD), la LPO Ile-de-France a partagé ses propositions pour le PLUb. Parmi les mesures retenues figurent la mise en place de nichoirs dans la construction neuve, la réduction de la construction de façades uniquement en verre, ou encore le déploiement de plus d'hectares de parcs, en sol désartificialisé, dans Paris.

Champagne-Ardenne

Intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme !

20 communes volontaires se sont engagées dans une démarche de sensibilisation et de connaissances de la biodiversité à l'échelle locale en lien avec la LPO Champagne-Ardenne, et grâce aux soutiens financiers de la Région et de la DREAL Grand Est, ainsi que de l'Agence de l'eau. Ce travail a permis depuis 2015 de mieux intégrer l'impact environnemental dans les différents projets d'aménagement, mais également d'impliquer les élus et les habitants dans la démarche, en les invitant à prendre part aux inventaires écologiques. Ces actions ont enfin permis d'inciter les communes à transcrire les résultats de ces diagnostics dans leur document d'urbanisme. Plusieurs de ces préconisations ont un lien fort avec les trames vertes et bleues : plantation de haies, restauration/création de mares, préservation des réservoirs de biodiversité présents, restauration et création d'une trame de vergers...

Gironde

La restauration écologique au service des habitants de Bordeaux Métropole

Dans le cadre du programme « Biodiver'Cité et résiliences », Bordeaux Métropole souhaite lutter contre la perte de biodiversité et les menaces qui pèsent

sur elle tout en permettant la restauration écologique de son territoire (près de 50 actions sur 4 grands sites). La LPO Aquitaine est missionnée pour suivre l'évolution de plusieurs populations faunistiques afin d'évaluer l'efficacité des aménagements entrepris, à savoir la renaturation des marais de Peychaud et leur transition vers des cultures mixtes, mais aussi les travaux d'amélioration des zones humides, comprenant la restauration de la Jalle du sable. Les zones urbaines sont aussi ciblées, puisque le projet permettra de planter à terme 6,5ha de forêt et de milieux naturels en ville et de développer un réseau favorable aux pollinisateurs. Enfin, l'important travail de réduction de la pollution lumineuse devrait avoir un impact positif sur la faune nocturne, en particulier les chauves-souris.

Puy-de-Dôme

École buissonnière à Clermont-Ferrand

La ville de Clermont-Ferrand mène depuis 2021 un programme de transformation écologique des cours d'école, intitulé « Respire à la récré », qui vise à rendre ces espaces plus verts, plus agréables, et adaptés aux besoins des enfants. Il s'agit de désimperméabiliser les cours, de les végétaliser et de créer ainsi des îlots de fraîcheur. La municipalité a fait appel à la LPO AURA (Auvergne) pour réaliser un diagnostic écologique et obtenir des préconisations en matière de biodiversité (plantations, essences, attractivité pour les insectes...) sur l'établissement scolaire Jean Macé.

Rhône

Ces cimetières où la vie foisonne

La ville de Lyon s'est engagée pour préserver la biodiversité importante de ses cimetières, révélée par des inventaires menés par la LPO AURA (Rhône). Le cimetière de Loyasse et celui de la Guillotière sont ainsi devenus Refuges LPO. Sur le seul site du cimetière de Loyasse, une soixantaine d'espèces de vertébrés a été recensée, dont plus de trente espèces d'oiseaux. À l'instar d'autres cimetières en France, dont la Chartreuse à Bordeaux, Bon Pasteur à Fougères, les cimetières Sud, Ouest et Public musulman à Strasbourg ou encore celui des Planques à Albi, la Guillotière – plus vaste cimetière de Lyon – démontre que la vie prospère entre les tombes.



Cimetière de Loyasse au printemps ©Marie Gilles

Loiret

À Combleux, le Refuge est roi

Suite à la volonté de la ville de Combleux de mieux connaître la biodiversité sur son territoire, la LPO Centre-Val de Loire a effectué des études préalables sur quatre sites d'intérêt majeur identifiés par la commune (la Canche, Sainte-Marie, les bords de Loire et les Pâtures), études qui ont démontré la présence d'une quarantaine d'espèces d'oiseaux. Les élus de Combleux ont donc acté la création simultanée de quatre Refuges LPO, mais également la mise en œuvre d'un projet de sensibilisation auprès du grand public et en milieu scolaire. La municipalité a aussi pris une délibération visant à financer la moitié des frais pour ses habitants qui souhaiteraient inscrire leur jardin dans la démarche Refuges LPO.

MONTAGNE

Haute-Savoie

Concilier pratiques sportives et biodiversité

Biodiv'Sports* est un dispositif national qui vise à concilier les pratiques de sports de pleine nature et la préservation de la biodiversité, initié par la LPO AURA en 2016. La Communauté de communes des Vallées de Thônes fut notamment pionnière dans le département de la Haute-Savoie et sa collaboration avec la LPO a permis de sensibiliser les pratiquants de sports, ainsi que les collectivités, au sujet de l'impact des activités de plein air sur l'environnement (escalade, randonnée, parapente, VTT, ski alpin, etc).



Installation de panneaux signalant la présence du Tétras Lyre ©LPO AURA

MILIEUX INDUSTRIELS

Nouvelle-Aquitaine

Cohabitation réussie entre oiseaux et exploitants de carrières en Nouvelle-Aquitaine

Nombreuses sont les espèces d'oiseaux, souvent remarquables, qui nichent et s'installent dans les carrières de Nouvelle-Aquitaine. Aussi, depuis 2023, carriers et naturalistes travaillent ensemble à les protéger, dans le cadre du programme "Oiseaux des carrières de Nouvelle-Aquitaine", et avec le soutien de la Région. Porté par l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), ce projet est mis en œuvre par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Charente Nature, Nature environnement 17 et la LPO, qui en assure la coordination. Les associations naturalistes accompagnent l'engagement des exploitants dans la préservation de la biodiversité, en réalisant les inventaires des espèces présentes, en informant les personnels et en donnant les recommandations adéquates pour permettre le meilleur accueil des espèces, en période de reproduction notamment. À noter que le film documentaire, [« Oiseaux des carrières »](#), réalisé par Anthony Gloaguen, a permis de valoriser cette initiative.

Doubs

Esthétique des lieux et refuge pour la biodiversité

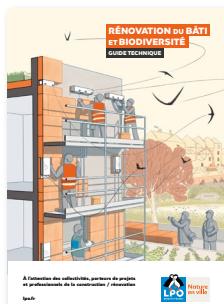
Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et véritable chef-d'œuvre architectural, la Saline Royale d'Arc-et-Senans, en Bourgogne-Franche-Comté, est une ancienne manufacture de sel nichée au cœur d'un parc de 13 hectares. Le site est géré par le Département du Doubs, qui en a fait un Refuge LPO, afin de préserver la biodiversité des lieux et respecter de manière exemplaire les critères de la démarche. L'édifice abrite ainsi trois espèces d'oiseaux protégés : le Choucas des tours, la Chevêche d'Athéna et l'Effraie des clochers, dont le suivi est assuré par la LPO Bourgogne-Franche-Comté.



NATURE EN VILLE

L'étalement urbain, les opérations de rénovation énergétique ou de démolition de bâtiments favorables à la faune pour des reconstructions lisses privent de nombreuses espèces de leurs habitats. La raréfaction des ressources alimentaires, aggravée par des espaces végétalisés peu diversifiés et gérés de manière non écologique, accentue le déclin de la biodiversité en ville. Pourtant, il est possible d'agir, à condition d'intégrer la biodiversité dès la conception des projets.

DES OUTILS CONCRETS GRATUITS



Guides pratiques, documents techniques accessibles à tous, retours d'expérience...

Le programme Nature en ville partage des solutions pour :

- Protéger les espèces liées au bâti,
- Préserver et restaurer les sols vivants,
- Concevoir et entretenir des espaces végétalisés propices à la biodiversité...

SE FORMER AUX BONNES PRATIQUES

Une offre de formation vous est proposée pour intégrer concrètement la biodiversité dans vos projets. La formation « (Ré)intégrer la biodiversité dans vos projets d'aménagement » vous apporte les clés pour préserver les sols naturels, réaliser les travaux en intégrant la biodiversité et gérer écologiquement les espaces végétalisés.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Grâce à son réseau de référents Nature en ville locaux, la LPO vous accompagne directement sur vos projets d'aménagement : diagnostic écologique, recommandations, suivi des aménagements et mise en place d'une gestion respectueuse du vivant.



POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
RDV SUR
lpo.fr

3 : PROTÉGER LES ESPÈCES

Les collectivités sont en première ligne pour protéger les espèces faunistiques et floristiques de leur territoire. Agir à l'échelle locale permet d'amorcer des actions concrètes et durables, favorisant non seulement la survie des espèces, mais aussi l'équilibre des écosystèmes dont dépend la qualité de vie des habitants.

PRÉServation DE L'ESPÈCE ET DE COLONIES

MULTITAXONS

Sarthe

Les collectivités financent les centres de soins LPO

La LPO anime et gère 7 centres de soins en France métropolitaine, qui accueillent environ 20.000 animaux chaque année (oiseaux en majorité, mais aussi amphibiens, reptiles et mammifères). Grâce à l'engagement des équipes de salariés, volontaires et bénévoles, plus de la moitié des animaux soignés sont relâchés dans leur milieu naturel. Ces centres sont notamment financés par les collectivités (régions, départements, intercommunalités, communes...) et certaines d'entre elles, comme le Département de la Sarthe, financent la gestion des appels téléphoniques et le transfert d'animaux blessés vers des centres de soins hors du territoire départemental lorsqu'ils en sont dépourvus.



Jeune hérisson ©Anais Thomas

Loire

La LPO, un AMO de la stratégie faune

Dans le cadre de son Schéma départemental des milieux naturels, le Département de la Loire missionne la LPO AURA (Loire) depuis 2016 en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de lui venir en appui sur sa stratégie « faune ». À ce titre, la LPO et le Département organisent les appels à projets sur cet enjeu. La LPO vient en appui aux porteurs de projet avant dépôt, évalue la qualité des dossiers soumis par les collectivités, EPCI et autres associations environnementales, avant de transmettre son analyse technique au Département, chargé de l'arbitrage final. La LPO assure le suivi des dossiers, la réception des travaux et l'animation du réseau (mise en place d'un comité technique annuel, communication sur les réseaux, lien entre les acteurs...).

MAMMIFÈRES

Puy-de-Dôme

Tous unis pour les chauves-souris

Au sein de la Réserve naturelle régionale des Cheires et Grottes de Volvic, une stratégie multi-partenariale réunit la Société des eaux de Volvic, la Ville de Volvic, le PNR des Volcans d'Auvergne, l'association Chauves-souris d'Auvergne et enfin la LPO AURA (Auvergne), pour œuvrer à l'observation et la préservation des chauves-souris.

Le site – trois anciennes carrières souterraines – héberge le plus important gîte d'hibernation en Auvergne de plusieurs espèces de chiroptères (Grand et Petit Rhinolophe, Grand Murin, Murin de Bechstein...). Outre son rôle de coordinateur entre partenaires, la LPO organise des animations pour le grand public et les scolaires, mais encadre également le suivi scientifique, l'accompagnement des activités sportives, la valorisation d'un sentier pédagogique, et la lutte contre les espèces exotiques et envahissantes.



Grand Rhinolophe ©Pierre Rigou

Drôme-Ardèche

En Drôme-Ardèche, des grottes bien discrètes

La Réserve naturelle du réseau de grottes à chauves-souris, en Drôme et en Ardèche, englobe deux grottes sur une superficie de 50 hectares, où les chiroptères se comptent par milliers. Grâce à l'appui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la LPO AURA (Drôme-Ardèche) effectue le suivi annuel des chauves-souris et travaille en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF)*, pour la préservation du milieu forestier, mais aussi les services du comité départemental de spéléologie, et enfin une agricultrice qui entretient les prairies environnantes avec ses chevaux. Un périmètre a été établi autour de la réserve, sans intervention humaine : pas de travaux, pas de sentiers, pas de récolte de bois. Rien ne saurait nuire à la tranquillité des chauves-souris !

Nord

Lille prend soin de ses écureuils

Les équipes des espaces verts de la Ville travaillent avec des bénévoles de la LPO Hauts-de-France (Nord) sur le sujet des écureuils en veillant à installer et recharger des mangeoires adaptées. Cette collaboration a pour but de soutenir au quotidien des actions déjà mises en place pour maintenir la population d'écureuils, et faciliter leurs déplacements entre les différents parcs de la ville, mais aussi au niveau de la citadelle Vauban, des cimetières paysagés, du jardin botanique et autres lieux susceptibles d'accueillir ce mammifère. La LPO peut ainsi suivre l'évolution de l'écureuil en milieu urbain.



Écureuil roux, bien cramponné à son arbre
©Fabrice Cahez

Loire

« Piqu'en Loire », un projet non-épineux pour veiller sur les hérissons

Le programme « Piqu'en Loire », porté par des bénévoles de la LPO AURA (Loire) et soutenu par la ville de Saint-Étienne, vise à la création de corridors biologiques qui permettront de limiter le fractionnement de l'espace, favoriser et sécuriser le déplacement du Hérisson d'Europe, en connectant les jardins privés et/ou les espaces publics dans les zones urbaines et périurbaines mais également dans les bourgs ruraux de la Loire. Un travail d'inventaire et de cartographie a été réalisé, et un accompagnement est en cours avec les jardins de Volpette.



Le hérisson d'Europe ©Michel Wohrel

Côte-d'Or

La Côte-d'Or célèbre le grand retour du Castor !

Après avoir disparu de la Côte-d'Or pendant plus d'un siècle, chassé pour sa fourrure, le Castor d'Eurasie signe son grand retour dans la région. Loin de son image de nuisible, soulignons que le castor contribue à la diminution de la pollution des cours d'eau, et permet, grâce à ses barrages, d'atténuer l'intensité des crues et d'augmenter considérablement la population de poissons. Raison pour laquelle la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud lance un vaste plan d'intervention pour pérenniser la présence du Castor d'Eurasie dans lequel la LPO Bourgogne-Franche-Comté se charge de l'amélioration des connaissances, des problématiques de cohabitation avec l'Homme, et de missions de sensibilisation.



Un castor dans son élément ©Wildmedia

Suivi des populations de Cincle plongeur

Dans le cadre du Contrat territorial Vienne Amont « Sources en action », la LPO Limousin contribue à la réalisation d'états initiaux et de prospections avant la mise en œuvre de travaux d'aménagement sur les cours d'eau. Le choix a été fait de suivre les populations de Cincle plongeur, un passereau aquatique, excellent indicateur de la qualité des rivières, qui se reproduit sur l'ensemble du territoire limousin. La LPO réalise sur les aménagements (effacements d'étangs, reméandrage de cours d'eau, suppression de seuil, restauration des berges et de la ripisylve...) un suivi du Cincle plongeur pour s'assurer de sa présence, et partage ses préconisations à la collectivité.



Un Cincle plongeur sur la rive d'un cours d'eau ©Teddy Rousse

Tarn

Le Faucon pèlerin a le sens du sacré

Espèce emblématique au temps des dynasties égyptiennes (dieu Horus à tête de faucon) et joyau de la faune européenne, le Faucon pèlerin était sur le point de s'éteindre en France dans les années 1960 – 1970 en raison de l'emploi d'un puissant pesticide en agriculture (DDT) et du trafic d'œufs par les fauconniers. À ce jour, 25 couples environ vivent dans le Tarn, principalement en milieu rupestre, mais il arrive que l'espèce affectionne la ville... Tel est le cas à Albi, où la cathédrale Sainte-Cécile accueille depuis 2001 la nidification d'un couple de faucons pèlerin. [L'installation de caméras par la Ville d'Albi, en partenariat avec la LPO Occitanie \(Tarn\)](#) permet d'approfondir les connaissances scientifiques sur la vie de ces rapaces, mais aussi d'organiser des animations. La collectivité et l'association ont en outre édité un livret sur ce sujet à destination du grand public.



La « famille » de faucons pèlerins sur la cathédrale d'Albi ©Martine Abut'a

Gironde

À Bordeaux, des nichoirs productifs...

La Ville de Bordeaux et la LPO Aquitaine sont liées par un partenariat depuis 2009. Cette démarche volontariste de la municipalité a permis la création de 14 Refuges LPO au sein de la ville et l'implantation de 240 nichoirs en bois-béton. En avril 2025, deux Faucons pèlerins sont nés à Bordeaux : une grande première ! Au mois de mars, la femelle avait été aperçue en train de couver dans une cavité de l'église Sainte-Marie (le faucon se sert de cavités existantes ou de nichoirs mis à sa disposition pour nidifier). Le groupe « Nichoirs » de la LPO Aquitaine, suit chaque printemps, sur Bordeaux Métropole, les sites de nidification du Faucon pèlerin mais également du Faucon crécerelle.

Loire

Saint-Étienne s'engage à préserver ses martinets

La municipalité de Saint-Étienne a adopté en 2022 un Plan de sauvegarde pour le Martinet à ventre blanc, espèce qui compte plus de 800 sites de reproduction en ville, pour environ 1200 couples, ce qui en fait la plus grande colonie de France. La ville a ainsi conventionné avec la LPO AURA (Loire) pour un ensemble d'actions favorisant la protection de l'espèce : état des lieux, inventaire et suivi, implantation de 192 nichoirs sur trois sites stratégiques, analyse des cavités du bâti propices à la nidification du Martinet à ventre blanc, mais aussi des animations en milieu scolaire, telle que la réalisation de podcast avec les élèves de l'école Soleysel de Saint-Étienne. Par ailleurs, depuis septembre 2024, la LPO et le service « Ville d'art et d'histoire » de Saint-Étienne organisent des « pauses patrimoine » sur le quartier de Tarentaize, où ont été recensés 166 sites de reproductions de martinets à ventre blanc et 82 sites de reproduction de martinets noirs.



Martinet à ventre blanc
©Alexandre Laubin

Saint-Étienne Métropole affectionne ses busards

Le Busard cendré est un rapace rare, dont l'espèce décline en France et qui niche à même le sol. Le changement des pratiques agricoles durant les der-

nières décennies a entraîné la raréfaction des sites favorables à l'espèce. Aussi, soutenue par la métropole de Saint-Etienne, la LPO AURA (Loire) réalise un état des lieux et aménage des friches pour les rendre propices à l'accueil du Busard cendré. La collectivité, avec la LPO, met également en place des conventions avec les propriétaires de terrains, partiellement ou totalement en friche, sur lesquels la présence des busards a été repérée afin de suivre et préserver l'espèce.

Rhône

Préserver l'Œdicnème criard dans la métropole lyonnaise

Oiseau vulnérable et discret, qui bénéficie d'une protection à l'échelle nationale, l'Œdicnème criard vit notamment dans la Plaine de l'Est lyonnais, où 80 couples nicheurs ont été recensés sur les 45.000 hectares de ce territoire. Son existence est fortement impactée par les projets d'aménagement et les activités agricoles, raison pour laquelle un plan local de sauvegarde a été mis en place par la collectivité. La Métropole de Lyon a ainsi décidé de confier cette mission à la LPO AURA (Rhône), épaulée par l'association Porte de l'Isère environnement. Notons par ailleurs que deux plaquettes de sensibilisation ont été réalisées à destination des agriculteurs et des aménageurs.

Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, les collectivités soutiennent l'Œdicnème criard

Depuis une quinzaine d'années, l'Œdicnème criard subit un net déclin de sa population française, et notamment en Nouvelle-Aquitaine – territoire qu'il affectionne pour sa reproduction où il installe son nid à même le sol au sein des parcelles agricoles. La Région Nouvelle-Aquitaine finance des actions de préservation menées par la LPO et des associations partenaires (GODS et Charente-Nature). Les départements de Charente-Maritime, Vienne, Dordogne et Deux-Sèvres soutiennent également ce projet ainsi que la Communauté d'agglomération de La Rochelle. La LPO effectue plusieurs prospections entre mars et juin sur des secteurs d'études prédéfinis. Salariés et bénévoles des associations vont à la rencontre des agriculteurs pour les sensibiliser à la présence de l'espèce, afin de mettre en place, avec leur collaboration, des mesures de protection lors des travaux agricoles (binage, passage de la herse-étrille, traitements, semis).

AMPHIBIENS

Isère

À Échirolles, le Crapaud calamite est le bienvenu

La commune d'Échirolles a ouvert sur 200 mètres un corridor biologique – véritable petite trame verte en milieu urbain – afin de favoriser l'installation et la circulation des crapauds calamites. Deux crapauducs et des tunnels aménagés sous la voirie sécurisent en outre la traversée des amphibiens, et quatre mares ont été réalisées par la LPO AURA (Isère) dans le cadre d'un chantier bénévole.



Deux crapauds calamites s'accouplant dans la nuit ©Emile Barbelette

Cette action s'inscrit dans la logique du plan de conservation du Crapaud calamite que porte la collectivité depuis plusieurs années.

Doubs

Ralentir : salamandres !



La commune de Larnod a autorisé l'implantation d'un panneau informatif pour avertir les usagers du chemin communal du passage de salamandres. Une initiative qui a éveillé la curiosité des habitants et qui permet de rappeler que cette espèce protégée, fréquentant les lieux humides et principalement les forêts de feuillus, est en régression constante du fait de l'urbanisation, de l'emploi de pesticides et de l'écrasement sur les routes. Larnod s'implique aussi en faveur de la biodiversité en élaborant un programme pour sensibiliser les habitants tout au long de l'année : Fête de la nature (visite d'un jardin Refuge LPO, exposition LPO sur les jardins, mandala nature avec les enfants), exposition et conférence sur l'eau, exposition et conférence sur les oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté.

Panneau indiquant la présence de salamandres ©Ségolène Travichon

COHABITATION

Rhône-Alpes

Une brigade au service des serpents

La « Brigade SOS Serpents » opère en Rhône-Alpes ! Équipe de la LPO AURA (Rhône), composée de spécialistes en herpétologie (Groupe herpétologique Rhône-Alpes) professionnels ou bénévoles disposant d'une autorisation légale, ses objectifs sont de conseiller, sensibiliser et informer le public à propos des serpents, afin de mieux les connaître et d'agir pour leur conservation. Les particuliers qui trouvent un serpent à leur domicile peuvent ainsi contacter la Brigade qui saura les renseigner et les rassurer sur les gestes et méthodes à adopter, voire se rendre sur place si la situation le nécessite. Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (Symalim) accueille la Brigade pour la tenue de formations dédiées, à l'Iloz, dont les jardins sont Refuges LPO.



Couleuvre verte et jaune ©Pierre Rigou

Nord

Protection du Hibou des marais

La Communauté d'agglomération de Cambrai a souhaité se faire accompagner par la LPO Hauts-de-France pour la gestion d'un espace de 38 hectares sur l'ancien aérodrome de Niergnies. L'objectif de cette collaboration est de veiller à la prise en compte des enjeux de biodiversité sur un site qui reste sous pression.



Le Hibou des marais en plein vol ©Fabrice Cahez

C'est entre parcelles agricoles, golf, et aérodrome de loisirs, que nidifient pourtant plusieurs espèces de Bruants, des Tariers pâtre et des prés, ou encore le Traquet motteux ! L'hiver, il s'agit avant tout d'un espace permettant au Hibou des marais, qui hiverne juste à côté, d'avoir des espaces protégés pour chasser.

Ain

Remettre la Chouette effraie au centre du village

La LPO AURA (Ain) a lancé le projet « Ain clocher, une Effraie » dans le but de proposer à plusieurs communes d'installer des nichoirs destinés à accueillir la Chouette effraie, au niveau des clochers. Souvent heurtée par les voitures, l'espèce souffre également de la disparition de ses sites de nidification, notamment à cause des dispositifs anti-oiseaux (pics et grilles en hauteur contre les pigeons). L'objectif est de parvenir à planter une dizaine de nichoirs chaque année, notamment grâce au soutien financier du Département de l'Ain. À noter que la LPO France s'est inspirée de cette belle initiative pour développer son projet « Une chouette, un village » qui vise à protéger l'Effraie des clochers et la Chevêche d'Athéna en restaurant leurs sites de nidification et les milieux environnants.

ADAPTATION DES PRATIQUES

SPORT

Seine-Saint-Denis

Des parcours LPO afin de concilier sport et nature

Montreuil a inauguré en mai 2024 le premier Parcours LPO Sport & Nature, au parc des Beaumonts (Seine-Saint-Denis), au cœur d'une zone Natura 2000 de 24 hectares, avec le soutien de l'établissement public Est Ensemble et l'appui de la LPO Ile-de-France. Par la suite, une cinquantaine d'autres itinéraires ont été élaborés à travers toute la France, par les naturalistes de la LPO, afin de mêler activité sportive et découverte de la biodiversité.



Promenade à vélo dans les marais de Fouras
©Alexis Orseau

Haute-Savoie

En Haute-Savoie : décollage imminent pour la sensibilisation

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges a mis en place un « schéma de cohérence vol libre » sur son territoire dans le but de concilier la pratique du vol libre (parapente, deltaplane, planeur...) tout en préservant la reproduction du Faucon pèlerin, de l'Aigle royal et du Circaète Jean-le-Blanc, sensibles au dérangement durant cette période de leur cycle de vie. Ce schéma est un espace de concertation, de dialogue et de travail entre clubs sportifs, élus, associations de protection de la nature, animé par le Parc. La LPO AURA (Haute-Savoie) intervient en accompagnant les pratiquants pour le suivi des espèces impactées, lors de conférences, pour les sensibiliser aux enjeux et impacts de leur pratique sur ces espèces, en contribuant à la concertation en vue de trouver des solutions pour limiter les impacts. En découlent des actions comme la rencontre avec les clubs sur le thème du « ciel en partage », par la prise en compte des nids lors des championnats de parapente, par la création de panneaux pédagogiques sur les sites de décollage/atterrissage ou encore le recensement des bulles de quiétude au travers de l'outil Bio-div'sports sur la plateforme numérique dédiée à cet effet.

Tarn

La CDESI : un outil de consultation pour les activités de pleine nature

La Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) se présente sous la forme d'une instance consultative où se définissent des solutions opérationnelles et concertées. Dans le Tarn, le Conseil départemental a fait le choix de suivre cette démarche transversale, abordant simultanément les domaines du sport et de sa dimension sociale, de la protection de l'environnement et du développement économique et touristique. La LPO Occitanie (Tarn) participe à cette commission mais s'implique également sur le terrain, en animant des échanges avec les pratiquants d'activités de plein air, notamment la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

En selle, pour préserver la biodiversité !

La mairie d'Albi et le Centre équestre albigeois ont à cœur de préserver l'environnement, raison pour laquelle ils se sont associés à la LPO Occitanie (Tarn) pour créer sur les chemins autour du centre un « Sentier de la biodiversité » dès le printemps 2018. Cavaliers, bénévoles du centre équestre et des maisons de quartier présentes sur le secteur, salariés et élus de la municipalité se sont mobilisés dans les opérations d'aménagement, qui consistaient au débroussaillage, à la réfection des clôtures, l'installation de panneaux indicatifs sur la faune et la flore du site, renseignant ainsi les promeneurs sur la biodiversité locale. Cette collaboration avec la LPO, née à l'origine de la préservation d'une colonie d'hirondelles rustiques, a en outre permis d'identifier les potentialités écologiques des 22 hectares de terrains communaux sur lesquels est implanté le Centre Équestre Albigeois.



Vue aérienne du centre équestre albigeois ©Centre équestre albigeois

BÂTI ET CONSTRUCTION

Vienne

Prendre en compte la biodiversité dans le bâti

La réhabilitation et la rénovation des bâtiments existants peuvent avoir un impact sur la biodiversité, notamment sur les espèces inféodées au bâti (oiseaux et chiroptères), dont le déclin est déjà très alarmant. La communauté urbaine du Grand Poitiers a fait le choix de s'engager dans le maintien des habitats pour la faune, dans le cadre de la construction de bâtiments neufs comme dans la rénovation d'édifices publics. La LPO Poitou-Charentes intervient auprès de la collectivité en proposant un accompagnement technique sur le thème de la prise en compte de la biodiversité, mais également par le déploiement de formations spécifiques auprès des agents du Grand Poitiers. Notons à ce sujet que la LPO France a publié un guide [Rénovation du bâti et biodiversité](#) destiné aux collectivités et aux acteurs de l'aménagement du territoire.

Deux-Sèvres

Mobiliser les énergies locales à Azay-le-Brûlé

Depuis 2024, à Azay-le-Brûlé, un projet soutenu par la commune et la Région Nouvelle-Aquitaine vise à favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les projets de création ou de rénovation de bâti réalisés par la collectivité. La LPO Poitou-Charentes accompagne l'équipe municipale et les agents, mais également les partenaires locaux et les habitants, en proposant des actions protéiformes : sorties nature, soirées ciné-débat, chantiers participatifs, ateliers de construction de nichoirs, jeux ludiques et participatifs, ainsi qu'une session de formation des agents sur le thème de la nature en ville.

Loire-Atlantique

Accompagner les communes dans des projets de réhabilitation

La ville de Loroux-Bottereau a mené un projet consistant à détruire partiellement et transformer l'ancien hôpital en résidence pour personnes âgées. La présence d'hirondelles de fenêtre ayant été signalée, la commune a demandé un diagnostic et des recommandations à la LPO Loire-Atlantique. Une fois les travaux réalisés (en dehors de la période de reproduction des

hirondelles), des nids artificiels ont été installés sur la structure, ainsi qu'une tour à hirondelles de fenêtres dans le cimetière à proximité et dans le cadre de mesures compensatoires.

Indre-et-Loire

Inventorier les espèces du bâti

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, propriétaire de nombreux bâtiments (bureaux pour les agents, sites touristiques, locaux techniques), a missionné en 2022 la LPO Centre-Val de Loire pour expertiser une vingtaine d'édifices afin de mieux connaître les enjeux chiroptères et avifaune (martinets et hirondelles). Six rapports ont ainsi été réalisés pour les sites sur lesquels les enjeux étaient les plus importants. Les résultats seront pris en compte dans les travaux de rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité.



Martinet noir en sortie de cavité ©Quentin Vallerie

Aveyron

Une chapelle vénérée des chauves-souris

À Aurelle-Verlac, sur la commune de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac, se dresse une ravissante chapelle dans laquelle une colonie de chauves-souris a été découverte en 2003. Afin de limiter les dérangements, le Conseil municipal a voté en 2024 un arrêté portant sur la fermeture temporaire de la chapelle pour la protection de la colonie. Une concertation avec les habitants a par ailleurs été organisée afin de résoudre les tensions et les éventuels conflits. De 200 chauves-souris en 2006, la colonie est ainsi passée à près de 1500 individus en 2025. Une caméra à déclenchement automatique a, en outre, été installée dans la chapelle. Chaque détection de mouvement permet de réaliser un suivi en temps réel de la colonie. La mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)* a été validé pour ce site.

TOURISME

Provence-Alpes-Côtes d'Azur

La LPO PACA développe le tourisme ornithologique

Avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Union européenne, la LPO PACA s'attache à développer le tourisme ornithologique sur plusieurs secteurs du massif des Alpes du Sud, ainsi qu'à créer des outils de sensibilisation et de connaissance pour les acteurs du tourisme local.

Haute-Loire

En Haute-Loire, prendre de la hauteur grâce à la biodiversité

Les Gorges du Lignon accueillent la plus longue passerelle himalayenne de France (268 mètres de long pour 78 mètres de haut), qui offre une vue panoramique sur le paysage. C'est sur ce site exceptionnel, et missionnée par la Communauté de communes des Sucs, que la LPO AURA (Auvergne) travaille pour protéger le patrimoine naturel. Création et restauration de mares, installation de gîtes à chauves-souris, entretien de la lande pour les papillons composent parmi les chantiers menés par la LPO. On compte également des projets de sensibilisation à l'égard des touristes et des interventions auprès des élèves de Saint-Maurice-de-Lignon et Grazac. Des animations en extérieur sur le thème de la forêt et de la prairie ont ainsi permis de montrer aux enfants la richesse du site en matière de biodiversité.

Gironde

Découverte de la Grue cendrée au PNR de Landes de Gascogne

La Grue cendrée est l'un des plus grands oiseaux d'Europe, avec ses ailes d'une envergure de 2,40 mètres, et chaque année, 300 à 400 000 d'entre elles traversent la France en diagonale après avoir hiverné au Maghreb ou dans la Péninsule ibérique. Au sein du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, la Grue cendrée mobilise une pluralité d'acteurs depuis 1992, rassemblés au sein du collectif Grus Gascogna, dont la LPO Aquitaine qui propose des sorties alliant découverte de l'espèce, compréhension du territoire et des paysages.



Des grues cendrées lors de leur migration ©Fabrice Cahez

TRANSPORTS

Ain

Au secours des amphibiens

Le Département de l'Ain, conscient de l'impact des routes sur la faune, travaille, en étroite collaboration, avec la LPO AURA (Ain) pour localiser et hiérarchiser les sites connus d'écrasement des amphibiens. La LPO met aussi en place des filets pour sauver une grande partie de la population, mais aussi afin de réaliser des études de population. Depuis la mise en place du partenariat en 2015, des secteurs prioritaires d'interventions ont été définis sur lesquels sont mis en place des « crapauducs », des dispositifs sous forme de tunnels permettant aux amphibiens de franchir la route en toute sécurité.

Doubs

Suivre l'herpétofaune dans le Doubs

Grâce au soutien du Département du Doubs, la LPO Bourgogne-Franche-Comté participe à des plans d'action pour l'herpétofaune (amphibiens et reptiles, en l'occurrence la Couleuvre vipérine, le Crapaud calamite, la Rainette verte), qui s'avèrent essentiels pour la préservation et la connaissance des espèces. Ces plans permettent une action coordonnée à l'échelle départementale et régionale, en lien avec de très nombreux partenaires. Le Département du Doubs et la LPO œuvrent également à la réalisation de passages pour amphibiens afin que ces derniers puissent traverser la route en toute sécurité !



En savoir plus
www.lpo.fr

AGIR pour la
BIODIVERSITÉ


Panneau d'avertissement pour sensibiliser à la protection des amphibiens, en vente à la Boutique LPO.fr

Alsace

Quand la circulation ferroviaire s'adapte aux blaireaux

Depuis plus de 10 ans, la LPO Alsace travaille en collaboration avec SNCF Réseau Grand Est sur les problématiques de cohabitation liées à la présence du Blaireau d'Europe. En effet, ces derniers construisent parfois leur terrier sous un remblai d'infrastructure de transport ferroviaire, ce qui peut fragiliser

la voie ferrée. La LPO Alsace et son partenaire ont donc travaillé sur l'élaboration d'un projet de construction « d'un terrier artificiel », en s'inspirant d'une technique née aux Pays-Bas, pour démontrer que cette méthode peut incarner une solution viable sur le long terme. La commune de Sundhoffen a participé à cette collaboration en mettant à disposition une de ses parcelles, située à proximité immédiate du terrier, et des agriculteurs ont également rejoint le projet. L'objectif est de recréer un habitat le plus naturel possible, ancré dans le paysage et sans nécessité d'entretien.



Les terriers artificiels pour blaireaux ©LPO Alsace

PRATIQUES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Pays de la Loire

Accompagner à l'échelle régionale

Dans le cadre de la définition de son Plan régional Forêt-Bois 2024-2030, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la Région Pays de la Loire s'appuient sur la LPO pour contribuer aux réflexions stratégiques. En effet, la LPO travaille localement depuis plusieurs années sur les enjeux de gestion forestière, en partenariat avec le Centre national de la propriété forestière (CNPF Bretagne-Pays de la Loire) et les collectivités sur la prise en compte de la biodiversité dans ce milieu, et par le biais d'actions ciblées (formation et sensibilisation des propriétaires forestiers, restauration de mares forestières, suivi et plans d'actions spécifiques à certaines espèces dont la wNoctule commune...).

Gironde

Quand les chauves-souris viennent en aide aux viticulteurs

Soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de Gironde, l'INRAE, le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB) et la LPO Aquitaine développent « Cap Chir'Aux ». Ce projet entend mettre en lumière le rôle prépondérant des chauves-souris pour lutter contre les papillons ravageurs dans les vignobles. L'objectif est d'inciter les viticulteurs à rendre leurs parcelles plus accueillantes pour les chiroptères afin de renforcer la résilience des vignes et diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. Conserver les arbres creux et isolés, planter des haies, réduire la pollution lumineuse, aménager le vieux bâtiment et diversifier le paysage à différentes échelles spatiales comptent parmi les préconisations phares de cette initiative.



Affiche du projet Vitichirc

Dordogne

Accompagner les agriculteurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

Grâce au financement du Département de la Dordogne, un projet amorcé par la LPO Aquitaine, a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement en mobilisant à leurs côtés l'ensemble des acteurs de leur territoire de vie. C'est un travail indispensable, la population d'oiseaux des milieux agricoles ayant plongé de près de 30 % en vingt ans ! Chaque agriculteur établit, avec la LPO Aquitaine, un programme d'actions et s'engage à mettre en œuvre des mesures concrètes en faveur de la biodiversité (installation de nichoirs, reconstitution de maillage de haies, restauration de mares...). Une attention particulière est portée aux espèces qui nichent au sol (le Busard Saint-Mar-

tin, l'Alouette des champs, l'Œdicnème criard), particulièrement vulnérables aux engins agricoles. Le milieu scolaire a lui aussi été impliqué, avec la visite des exploitations et la restitution d'un travail sur l'agriculture et l'alimentation.



Nid de Busard ©Fabien Mercier

Puy-de-Dôme

Réduire l'impact de l'utilisation de produits antiparasitaires sur la faune

Partant du constat que l'utilisation de certaines molécules antiparasitaires sur les troupeaux a des impacts négatifs sur les écosystèmes, notamment sur les insectes qui se nourrissent dans les bouses ainsi que sur les invertébrés des milieux aquatiques (réduisant par ricochet les ressources alimentaires de leurs prédateurs tels que la Pie-grièche ou le Grand Rhinolophe), le projet ELEVE, en Auvergne, a pour objectif d'accompagner environ 30 vétérinaires et 60 agriculteurs dans une démarche de gestion raisonnée du parasitisme des troupeaux. La LPO AURA (Auvergne) collabore avec le Parc naturel régional du Livradois Forez et les animateurs du réseau Natura 2000 dans le cadre de ce projet démarré en 2018.

Maine-et-Loire

Au chevet du Râle des Genêts

Le Département du Maine-et-Loire initie des mesures agro-environnementales pour protéger le Râle des genêts, une espèce emblématique de la région, en fort déclin sur ces trente dernières années. La LPO Anjou accompagne le département sur le site des Basses Vallées Angevines (BVA), une vaste zone inondable qui façonne l'écosystème prairial, dans le cadre d'un plan de gestion et d'actions de conservation. Pour concilier activités humaines et cycle biologique du Râle des genêts, la LPO Anjou, la Chambre d'Agriculture et les exploitants agricoles ont travaillé conjointement à la proposition de mesures visant à protéger l'espèce, tout en permettant d'exploiter le foin des prairies pour l'élevage extensif. Notons au passage que la LPO Anjou, en partenariat avec Angers Loire Métropole et sept autres structures, anime un programme pédagogique présentant les Basses Vallées Angevines aux élèves du CE2 au CM2.



Râle des genêts ©Louis-Marie Préau

L'ÉDUCATION À LA NATURE PAR LA NATURE

Par son action éducative, la LPO entend contribuer à la compréhension des écosystèmes, à mettre en évidence leur fragilité et à faire connaître la biodiversité pour agir sur les comportements et développer des attitudes responsables et respectueuses du vivant.

TROIS THÈMES CLÉS NOUS GUIDENT :

- La connaissance et la conservation du patrimoine naturel
- La cohabitation avec la vie sauvage
- L'influence de l'être humain sur son environnement naturel

NOS OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Ils contribuent à une prise de conscience individuelle et collective concernant les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité :

- Eduquer pour partager un savoir, un savoir-faire et un savoir-être pour protéger la biodiversité
- Impliquer pour engager et susciter l'envie de transmettre et d'agir
- Former pour transmettre des compétences
- Accompagner pour faire évoluer les pratiques et donner les clés
- Mobiliser le plus largement possible pour permettre à tous les publics d'agir.



©G.Bentz

L'ÉDUCATION POUR SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE

Nous apportons une attention particulière à rester le plus ouvert et le plus accessible possible à tous les interlocuteurs. Chaque année ce sont plus de 15 000 animations ou programmes éducatifs qui sont proposés à près de 500 000 personnes.



**TROUVER LA LPO
LA PLUS PROCHE
DE CHEZ VOUS**
lpo.fr

4 : SENSIBILISER ET FORMER LES PUBLICS

Sensibiliser tous les publics – enfants, adultes, élus, entreprises, associations – permet de développer une conscience collective et une responsabilité partagée face aux enjeux environnementaux. En informant, en éduquant et en impliquant tous les citoyens, la LPO, aux côtés des collectivités, crée un terreau favorable à des actions concrètes et durables pour protéger la richesse du vivant.

AGIR DANS LES QUARTIERS

Sarthe

À Coulaines, l'apprentissage du français par les oiseaux

La mairie de Coulaines et Le Mans métropole financent l'initiative d'ateliers sur les oiseaux, animés par la LPO Sarthe auprès d'un public d'adultes allophones, au centre social la Fantasia à Coulaines. Inscrite dans le cadre des Actions éducatives pour tous, cette animation est l'un des volets du projet intitulé « Rencontres nature », dont la LPO assure les contenus en sensibilisant le grand public à la préservation de la biodiversité.

Quartiers prioritaires et Biodiversité

« Plus de Nature dans Mon Quartier » (PDNDMQ) est un programme national de la LPO à destination des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

L'objectif est de travailler avec les habitants et les acteurs locaux pour favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie du quartier.

Yonne

À la découverte de la nature dans le quartier de la Madeleine

Parmi les premiers en France à rejoindre le programme « Plus de Nature dans mon Quartier », le quartier prioritaire de la Madeleine, à Joigny, bénéficie d'un accompagnement de la LPO Bourgogne-Franche-Comté pour sensibiliser ses jeunes publics grâce à des dispositifs tels que les Cités éducatives ou les Contrats de ville. Une vingtaine de classes, de la maternelle au collège, ont ainsi découvert la nature du quartier. Ils ont aussi pu agir concrètement pour favoriser la présence des oiseaux avec la fabrication et pose de mangeoires, de nichoirs à mésanges, à hirondelles de fenêtre ou à faucons crécerelle. Les jeunes ont également participé à la plantation d'arbustes locaux et fournissant des fleurs et des fruits dans deux des établissements. Se met par ailleurs, peu à peu en place, la pratique de la gestion différenciée avec des zones non tondues au collège. La ville et les bailleurs sociaux ont par ailleurs bénéficié des conseils de la LPO pour prendre en compte la biodiversité lors des travaux opérés sur les bâtiments de ce quartier en plein renouvellement urbain.



Jeux pédagogiques sur les espèces du bâti à la bibliothèque de la Madeleine
©Sabine Mongeot

Seine-Saint-Denis

À Tremblay-en-France (93) : Sorties pour les jeunes, chantiers citoyens et carte interactive au menu !

En partenariat avec la ville de Tremblay-en-France, la LPO Ile-de-France a lancé une première série d'actions, dans le cadre du programme « Plus de Nature dans mon Quartier » : formation des animateurs de centre de loisirs pour leur faire découvrir les rudiments de l'ornithologie, création des « chantiers citoyens » proposant à des jeunes des missions d'intérêts généraux pendant les vacances d'été... Avec l'équipe des « Jardins solidaires », la LPO a encadré deux groupes de jeunes et construit plusieurs nichoirs et gîtes à chauve-souris, installés depuis dans différents jardins de la ville mais aussi une haie sèche et un abri à hérisson. Ces chantiers participatifs ont per-

mis de découvrir les espèces présentes dans le quartier et de travailler ensemble autour d'une réflexion sur la place de la nature en ville. Par ailleurs, les jeunes du quartier prioritaire Grand Ensemble ont pu bénéficier de sorties d'observation des espèces d'oiseaux, d'insectes ou de plantes et utiliser ces connaissances lors d'un inventaire sur une zone de friche. Des ateliers de semis et plantations étaient également au programme pour enrichir des zones herbeuses. La LPO travaille également avec la mairie sur un projet de carte interactive et des panneaux pédagogiques dans le but de valoriser les aménagements favorables à l'accueil de la biodiversité (nichoirs selon les espèces, plantations, mares, haie champêtre...).

Aisne

Du côté de Soissons...

Le quartier de Presles à Soissons a rejoint la démarche Plus de Nature dans mon Quartier en 2024. Plusieurs animations de sensibilisation ont ainsi eu lieu dans le quartier et les écoles, au sein desquelles les élèves ont pu apprendre à reconnaître les oiseaux qui vivent à proximité, mais aussi à concevoir des nichoirs et des boules de graines. De nombreux habitants ont également participé à la Nuit de la Chouette et à une sortie découverte sur les arbres de leur quartier. Les bailleurs sociaux, Opal et Clésence, ainsi que la ville de Soissons sont très impliqués dans ce projet (originellement soutenu par la Région Hauts-de-France) et des chantiers participatifs se préparent actuellement dans le quartier de Presles.



Animation autour des chouettes ©Alexandre Roux

FORMER LES PROFESSIONNELS

Ile-de-France & Centre-Val de Loire

Formation des agents de la métropole de Paris...

La métropole du Grand Paris a fait le choix de former ses agents, sur le volet avifaune. La LPO Île-de-France organise donc une session de formation chaque année. L'objectif est de donner aux participants les bases pour

reconnaître les espèces d'oiseaux les plus communes de leur territoire, afin qu'ils puissent les observer en autonomie, contribuer aux programmes de suivi et de recensement, et ainsi participer activement à la préservation de la biodiversité locale.

...et ceux de la ville de Tours

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Tours et la LPO Centre-Val de Loire, des formations sont proposées aux agents de différents services de la mairie. En mai 2024, plusieurs dizaines d'agents de la Direction « architecture et bâtiment » ont été sensibilisés aux enjeux de la biodiversité sur le bâti, en deux temps : une partie théorique et une partie pratique en déambulation dans la ville vers des sites de nidification de certaines espèces sensibles (hirondelles, martinets noirs principalement). L'objectif est de permettre aux agents d'acquérir les bonnes pratiques dans le pilotage des projets pour respecter le cycle de vie des espèces protégées.

Des enseignants à bonne école !

C'est en partenariat avec le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE) que la LPO Centre-Val de Loire mène des sessions de formation sur les sciences participatives à destination des enseignants de SVT. Au cœur de cette formation, la découverte du programme Refuges LPO, d'une part, et le protocole national de comptage dans le cadre de l'Observatoire des Oiseaux des Jardins (ODJ)*. En deux ans, 21 enseignants de la région Centre-Val de Loire ont ainsi été formés.

Bourgogne-Franche-Comté

Le Collectif CEDRE, la transversalité au service de la biodiversité

Soutenue par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la LPO Bourgogne-Franche-Comté a créé en 2019 le collectif CEDRE. Il vise à proposer aux entreprises et collectivités de la région, dont la ville de Besançon, de bénéficier des ressources techniques et de l'expertise scientifique de la LPO dans la mise en œuvre d'actions favorables à la biodiversité. L'objectif est aussi de faire se rencontrer des acteurs de l'environnement avec des acteurs socio-économiques du territoire, pour permettre à chacun d'améliorer ses actions en faveur de l'environnement, en partageant outils et retours d'expérience.

INSPIRER LES HABITANTS

Gironde

Pessac et Bordeaux encouragent leurs concitoyens à devenir Refuges LPO

Les villes de Bordeaux et Pessac invitent leurs administrés à rejoindre le premier réseau des jardins écologiques de France, en créant un Refuge LPO. Pour cela, les deux communes prennent en charge une partie du coût de la création pour leurs habitants. À noter que les deux villes ont passé de nombreux parcs municipaux en Refuges LPO et Pessac, une partie de ses établissements scolaires.



Coffret Jardin ©Nicolas Macaire LPO

Rhône

Ça tourne : Serpents et amphibiens, vedettes de cinéma !

La LPO AURA (Rhône) et son Groupe herpétologique Rhône-Alpes (GHRA) parodient des standards du cinéma à des fins de sensibilisation à la préservation de la biodiversité, et en particulier la protection des reptiles et des amphibiens. 6 vidéos humoristiques ont été réalisées par Numéo productions avec le soutien du Département du Rhône et de la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB). L'objectif est de toucher le public de façon originale et décalée, en donnant des solutions concrètes à la portée de tous en faveur de la protection des reptiles et des amphibiens (dont une espèce sur cinq est menacée de disparition).



Les membres du GHRA parodiant la célèbre série Kaamelott ©GHRA

Ile-de-France

Observer les oiseaux en langue des signes française

La LPO Île-de-France propose un cycle inédit de sorties ornithologiques en langue des signes française (LSF), gratuites, à destination du public sourd et malentendant. Ce projet a vu le jour grâce au budget participatif handicap de la région Île-de-France, permettant l'achat de jumelles, et la création de supports pédagogiques adaptés à ces sorties inclusives. La LPO France

se mobilise sur ce sujet depuis 2020 à travers le projet La nature à portée de main. Ce programme a permis de créer un kit pédagogique présentant 24 espèces d'oiseaux en LSF, un signaire vidéo de 36 espèces communes, ainsi que deux livrets pour faciliter l'accueil des personnes sourdes dans le monde naturaliste. Forte de cette dynamique, la LPO organise désormais des sorties à destination des personnes sourdes et malentendantes animées par un binôme entendant signant, composé d'une salariée et d'un bénévole. L'objectif à long terme : accompagner la création d'un groupe de personnes malentendantes autonomes, capable de mener ses propres sorties en LSF.



Une sortie en langue des signes ©Nicolas Rayneau

Finistère

Créer du lien transgénérationnel grâce aux oiseaux

En 2022, la commune de Combrit a accueilli le programme « Drôles d'oiseaux », né en 2018 dans le Pas-de-Calais. Celui-ci, désormais essaimé sur le territoire national, permet de lutter contre l'isolement des personnes âgées en nouant des liens avec les enfants, et en sensibilisant ces deux publics à la préservation de la biodiversité. Une école et un EHPAD sont ainsi impliqués autour de plusieurs séances pédagogiques, telles que la découverte du monde des oiseaux, des animations, ou encore la création de nichoirs dans l'EHPAD, en présence des élèves. Les enfants s'enrichissent d'un échange avec leurs aînés qui ont eu la possibilité d'observer les oiseaux à différentes époques et qui témoignent de l'évolution du patrimoine naturel local qui fait l'identité des territoires.

Loire

Un jeu de piste pour découvrir la nature autour de Saint-Etienne

Soutenu par Saint-Etienne Métropole et développé dans d'autres communes, « Scrute la nature » est un jeu proposé par la LPO AURA (Loire), qui propose une expérience immersive et ludique afin de découvrir la biodiversité de proximité. Les utilisateurs, petits ou grands, doivent ainsi résoudre des énigmes, récupérer des indices, déchiffrer des codes afin de réussir à découvrir les trésors naturels autour de Saint-Etienne.

Hérault

Jardiner à l'aide de la biodiversité

En partenariat avec la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, la LPO Occitanie (Hérault) est intervenue dans les jardins partagés du Pouget. Une animation était proposée sur le rôle de la petite faune, auxiliaire des jardiniers, et sur les manières de favoriser la présence des pollinisateurs et des mangeurs d'insectes. Des préconisations ont par ailleurs été faites afin d'attirer les prédateurs de rongeurs, tandis qu'une visite des nichoirs à mésange et autres hôtels à insectes a révélé la réussite de ces installations.



Dans les jardins partagés du Pouget ©LPO Occitanie

Ardèche

Sortie nature en forêt... et à la nuit tombée !

C'est pour varier les plaisirs de l'observation naturaliste que la LPO AURA (Drôme-Ardèche) fait le choix de proposer des sorties au crépuscule, dans la forêt communale de Roiffieux, à Annonay. Une plongée dans le monde fascinant du vivant et une expérience sensorielle lorsque la nuit tombe, au moment où la forêt livre ses multiples facettes. L'initiative est soutenue par Annonay Rhône Agglo, le Département de l'Ardèche ainsi que l'État.

Loire-Atlantique

Animations à la Maison du lac de Grand-Lieu, en Loire-Atlantique

Reconnu pour sa richesse biologique exceptionnelle, le lac de Grand-Lieu est considéré comme la 2ème réserve ornithologique de France après la Camargue (plus de 300 espèces d'oiseaux y ont été dénombrées). Chaque année, dans le cadre de la fête de la nature, et avec le soutien du Département, la LPO Loire-Atlantique est partenaire de la Maison du lac et assure une présence le week-end pour répondre aux questions des visiteurs. La LPO y présente notamment le programme Refuges LPO et ses gestes dédiés pour accueillir la biodiversité au jardin.



Maison du Lac de Grand-Lieu ©Maison du lac de Grand-Lieu

Pyrénées-Orientales

Sensibiliser à la question du littoral en pays catalan

La commune de Torreilles et la LPO Pays Catalan ont organisé un événement sur le thème de l'érosion du littoral, en lien avec la tenue de la 3e conférence des Nations-Unies sur l'océan (09 au 13 juin 2025). Le professeur de l'université de Perpignan, Raphaël Certain, animait une conférence-débat pour donner un éclairage scientifique sur la manière dont les activités humaines impactent les mers et les océans, tandis que l'exposition «Un océan sous pression» était dévoilée dans la salle des fêtes, en présence d'élèves venus de différentes écoles.

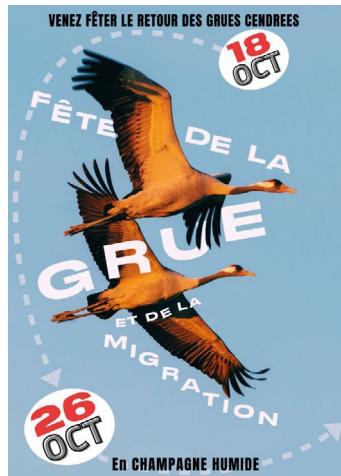


Exposition «Un océan sous pression» ©LPO Occitanie

Champagne-Ardenne

En Champagne-Ardenne, les grues sont à la fête !

Le site Ramsar des étangs de Champagne humide (Grand Est), riche de plus de 400 étangs, accueille une vie sauvage abondante tout en demeurant un site très emprunté pour la migration, notamment par la Cigogne noire et l'emblématique Grue cendrée (jusqu'à 400 000 individus en migration). Avec le soutien de nombreuses collectivités territoriales (Région Grand Est, Conseil départemental de la Marne, Conseil départemental de l'Aube, Communauté de communes Vitry, Champagne et Der, Communauté de communes Perthois, Bocage et Der, ville de Saint-Dizier et de Rives Dervoise), la LPO Champagne-Ardenne, le site Ramsar des étangs de Champagne humide et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et bien d'autres acteurs se mobilisent chaque année, au mois d'octobre, pour organiser une semaine d'animations nature, culturelles et artistiques autour de la migration des oiseaux (300 heures d'animations destinées à tous les publics). L'impact du tourisme ornithologique est ainsi régulièrement souligné dans les bilans touristiques de la région, dans la mesure où l'observation des grues représente 50% du tourisme local et attire 150.000 visiteurs chaque année.



Affiche de la Fête de la Grue

Indre-et-Loire

Un vote citoyen pour des projets vertueux

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire engage plus d'un million d'euros pour son budget participatif auquel peut répondre un large éventail de personnes (citoyens majeurs ou mineurs) et de structures (associations). À ce titre, la LPO Centre-Val de Loire dépose régulièrement des projets, soumis aux votes des citoyens. Cette enveloppe permet de financer une partie des investissements nécessaires aux projets, ce qui a permis à la LPO d'organiser un évènement «SternesMania» pour illustrer les actions déployées sur la Loire en faveur des sternes (fresque collaborative, cinéma pour les oreilles, observations, ateliers de coloriage).

IMPLIQUER LES JEUNES PUBLICS

Sarthe

Éveiller les tout-petits

Et si la découverte de la biodiversité se faisait dès le plus jeune âge ? C'est le pari de la LPO Sarthe qui développe le projet « La Nature à petits pas » au sein des établissements de la petite enfance de la ville du Mans, grâce aux financements de la Métropole et de l'État. L'objectif est d'éveiller les tout-petits (1 à 3 ans) à la nature et de créer du lien avec leur environnement naturel proche. Les animatrices de la LPO interviennent dans les crèches des quartiers prioritaires en proposant des activités qui stimulent les sens et l'imagination. Peluches sonores (merle, mésange bleue, rouge-gorge), contes et livres sonores sont ainsi employés, de même que des sorties dans les parcs à proximité sont organisées.

Normandie

Accompagner un Plan local d'éducation à la nature (PLEN*)

Élaboré pour une période de trois ans (2023-2026) sur le territoire du Havre et d'Alençon, puis élargi à l'échelle de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, le PLEN présente le mérite de fédérer l'ensemble des acteurs de l'éducation à la nature sur un territoire afin de co-construire un programme d'actions destiné aux enfants. La collectivité s'est ainsi appuyée sur les associations naturalistes, les clubs Connaître et protéger la nature (CPN), le Centre d'action régionale de développement et d'éducation relative à l'environnement (CARDERE), mais aussi le Parc naturel régional et plusieurs partenaires institutionnels dont l'Éducation nationale. La LPO Normandie a accompagné ce projet, en proposant des actions de sensibilisation et notamment la participation à l'Observatoire des Oiseaux des jardins.

Loire-Atlantique

Les collégiens défendent la biodiversité !

Le dispositif « Mon collège engagé pour la nature » fait partie des actions proposées par le Département de Loire-Atlantique pour soutenir les projets d'éducation à l'environnement dans les collèges. La LPO Loire-Atlantique

intervient à plusieurs échelles pour sensibiliser les élèves aux enjeux relatifs à la biodiversité, à la préservation des écosystèmes et au développement durable. L'objectif est de favoriser une démarche participative et concrète autour de la nature et de la biodiversité, tout en impliquant l'ensemble de la communauté éducative (élèves, personnels, enseignants) dans les actions pédagogiques. Le dispositif permet aussi de développer des projets tels que le «défi biodiversité» intégrant des activités en lien avec la nature, comme la création de mares, la plantation d'arbres, l'inventaire faune/flore ou encore des sorties nature. Les interventions sont co-construites avec l'équipe enseignante en fonction de leurs projets éducatifs.



L'éphéméride de la biodiversité, outil pédagogique
LPO à disposition des enseignants ©LPO Occitanie

Isère

Visite à la ferme pour des collégiens

Depuis 2023, la LPO AURA (Isère) mène des animations auprès des collégiens sur le thème de l'agriculture et la biodiversité. Financées par le Département de l'Isère, ces interventions ont permis aux élèves de mieux comprendre le rôle essentiel de la nature dans les écosystèmes agricoles, mais aussi l'importance des pratiques respectueuses de l'environnement et les différences d'activités agricoles (agriculture extensive/intensive, conventionnelle/biologique, etc.). À travers des activités pédagogiques et des sorties sur le terrain, les collégiens ont aussi pu échanger avec des agriculteurs proches de leur établissement, afin de recueillir leur point de vue et mieux comprendre leur profession. La construction de nichoirs et l'observation des oiseaux sont aussi au programme.

Essonne

À Paris-Saclay : Découvrir et accueillir la biodiversité dans mon école

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la LPO Ile-de-France ont lancé un programme de sensibilisation à la biodiversité à destination des élèves de cycle 2 (CP-CE1), au sein de 45 écoles primaires totalisant environ 1000 enfants. L'objectif vise à rendre la cour plus accueillante pour la biodiversité. Les enfants sont d'abord sensibilisés à la nature autour d'eux. Ils l'observent à l'œil nu, aux jumelles, à la loupe, accédant ainsi à l'infiniment loin et l'infiniment petit. Les parcs urbains et forêts aux alentours permettent d'en découvrir davantage. Pour clore ces animations, les enfants collectent du matériel dans le but de créer des lieux propices à de nouveaux habitats, ou d'apporter un complément d'alimentation aux oiseaux.



Sortie pédagogique d'observation ©A.Orseau

Sarthe

Avec le Département de la Sarthe, un dispositif de « Classes ENS »

Le Conseil départemental de la Sarthe finance le dispositif « Classes ENS » permettant aux élèves du CP jusqu'à la 5e de découvrir les espaces naturels sensibles (ENS) proches de leur établissement, grâce aux animateurs de la LPO Sarthe et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Vallées de la Sarthe et du Loir. Pour l'année scolaire 2023-2024, ce sont 76 écoles, soit 1800 enfants, qui bénéficient de ce dispositif. Une séance en classe puis une séance dans l'ENS sont prévues pour les élèves, avec une approche qui mêle des actions scientifiques (utilisation de loupes binoculaire, de clés de détermination...), sensorielles (écoute de chants d'oiseaux, observation...), mais aussi ludiques (jeux de rôles, de plateau, puzzles...). À chaque année, une nouvelle thématique : amphibiens, oiseaux, flore, insectes pollinisateurs, mal-aimés...

Aire Educative

Une aire éducative, qu'elle soit terrestre ou marine, est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent ensemble toutes les décisions concernant la gestion de cette aire éducative.

À l'origine de cette démarche, l'OFB apporte également un soutien financier dans le cadre des projets amorcés. Pour les collectivités et l'Éducation nationale, accompagnées par les associations naturalistes, c'est l'occasion de sensibiliser et de responsabiliser des élèves d'âges différents aux grands défis de la biodiversité.

Côtes- d'Armor

Sur l'Île Grande, une Aire marine éducative pilotée par les enfants

L'école de Louannec dispose d'une classe de CM1 qui a la particularité d'intervenir régulièrement sur l'Île Grande, une station LPO implantée dans la Réserve naturelle nationale des Sept-îles. Les élèves deviennent ainsi des « gestionnaires » de l'Aire marine éducative (AME) qui leur donne l'opportunité de gérer, conjointement avec l'équipe de la LPO Bretagne et le corps enseignant, un territoire où se télescopent de nombreux enjeux écologiques du littoral. L'initiative leur permet en outre de se familiariser avec la flore et la faune locales, dont l'observation du Fou de Bassan, le plus grand oiseau marin d'Europe.



Sortie sur la réserve ©Gilles Bentz

Drôme

Quand les enfants s'occupent de la biodiversité

L'agglomération de Valence-Romans co-finance avec l'OFB ce projet pédagogique, dans lequel la LPO AURA (Drôme-Ardèche) intervient au sein de l'école de Saint-Christophe et le Laris avec les classes de CM1-CM2 et de CE1-CE2. Parmi les objectifs de cet encadrement figurent l'apprentissage des plus jeunes à l'éco-citoyenneté, le lien et la découverte de la nature et de leur territoire par les élèves, en sortant un maximum sur l'aire terrestre éducative située à 200 mètres de l'établissement, mais aussi le principe de favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs du territoire (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...).



Sortie nature ©Club nature Drôme Ardèche

GLOSSAIRE

Atlas de la biodiversité communale : Cette démarche, pilotée par l'Office français de la Biodiversité, permet à une commune ou une structure intercommunale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel grâce à une multitude d'initiatives

APPB : Un arrêté préfectoral de protection de biotope est un type d'aires protégées en France permettant au préfet de réglementer ou d'interdire certaines activités humaines, dans l'objectif de protéger les milieux de vie d'espèces protégés au niveau national. Ces arrêtés s'appliquent sur des espaces généralement assez restreints.

Biodiv'sport : Biodiv'Sports est un dispositif national visant à concilier les pratiques de sports de nature et la préservation de la biodiversité, conçu et co-animé par la LPO.

CEN : Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont des associations de protection de la nature, participant à la gestion et la protection de la biodiversité et des espaces naturels de France.

CTMA : Le Contrat territorial des Milieux aquatiques est un outil développé par les Agences de l'Eau, afin d'établir sur plusieurs années un programme d'actions et de financement en faveur des milieux aquatiques.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Les Espaces naturels sensibles sont des aires protégées par la législation, qui permettent de préserver des milieux naturels, et de les aménager pour offrir des espaces récréatifs au public lorsque les caractéristiques le permettent.

ERC : La séquence éviter, réduire et compenser, permet d'anticiper un certain nombre d'impacts sur l'environnement ou de les compenser.

FNE : France Nature Environnement. Fédération française d'associations de protection de la nature, créée en 1968.

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Né le 1er janvier 2020, il est issu de la fusion entre l'Inra, Institut national de la recherche agronomique, et l'Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

MAE : Les Mesures agro-environnementales sont mises en place au sein de l'Union européenne, dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), pour inciter les agriculteurs à développer des pratiques respectueuses de la biodiversité.

MNHN : Le Muséum National d'Histoire Naturelle est un établissement français d'enseignement, de recherche et de diffusion de la culture scientifique naturaliste.

ODJ : À l'initiative de la LPO et du MNHN, l'Observatoire Oiseaux des jardins a vu le jour en mars 2012. Ce grand programme de sciences participatives offre à tous les participants la possibilité d'en apprendre plus sur les oiseaux observés dans leurs jardins. Enrichi par deux opérations de comptages nationaux au cours de l'année, l'Observatoire est ouvert à tous et permet de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'avifaune.

Odonates : Les odonates sont un ordre d'insectes prédateurs, aquatiques à l'état larvaire puis aérien à l'état adulte. À titre d'exemple, les libellules sont des odonates.

ONF : L'Office National des Forêts est un établissement public français chargé de la gestion des forêts publiques.

ORE : L'obligation réelle environnementale est un contrat pour la protection de l'environnement rattaché à une ou plusieurs parcelles. Elle permet aux propriétaires de biens immobiliers de garantir la protection environnementale de parcelles en cas de cession ou de transmission. Cet outil de protection de la nature est encore assez peu développé en France mais son intérêt est réel

PAEC : Un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) vise à encourager les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur le territoire.

PAT : Le Projet Alimentaire Territorial est un dispositif qui a pour but de rapprocher les producteurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, afin de renforcer l'agriculture et produire une alimentation de qualité sur un territoire.

PEAN : Le Périmètre de protection des Espaces agricoles et naturels est un outil opérationnel de protection et de reconquête des espaces agricoles.

PLEN : Le Plan local d'éducation à la nature s'adresse aux enfants et adolescents dans l'idée de déployer des outils pédagogiques leur permettant de

s'approprier des enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité.

Réseau Paysans de Nature : Structuré en association (c'est également une marque), le réseau Paysans de nature est né de l'initiative d'un regroupement d'agriculteurs et de la LPO Vendée pour intégrer les exigences de biodiversité dans l'agriculture.

Refuges LPO : Refuges LPO est un programme de mobilisation des citoyens : depuis plus de 100 ans, il vise à accompagner et engager chacun à l'action en faveur de toute la biodiversité. Un Refuge LPO est un terrain privé ou public sur lequel le propriétaire ou gestionnaire s'engage moralement à accueillir, protéger et favoriser la nature selon les principes de la Charte Refuges.

STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs. Le programme vise à établir les tendances des populations d'oiseaux communs en période de reproduction.

SHOC : Suivi Hivernal des Oiseaux Communs. Ce programme a pour objectif de mesurer les variations temporelles de l'état de santé des populations d'oiseaux communs pendant la période hivernale.

Trames noires : Réseau de corridors écologiques, caractérisé par une certaine obscurité, visant à protéger la biodiversité nocturne contre la pollution lumineuse.

Trame turquoise : Elle se définit comme une zone d'interface entre des milieux aquatiques (eau de surface courante ou stagnante, permanente ou temporaire) et des milieux terrestres en interaction. Ces zones constituent un ensemble d'habitats composites et fonctionnels pour les espèces liées aux milieux aquatiques et humides pour assurer tout ou une partie de leur cycle de vie (déplacement, reproduction, alimentation).

TVB : Les Trames vertes et bleues visent à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie.

Wetlands International : Le comptage Wetlands est un recensement international annuel des populations hivernantes d'oiseaux d'eau sur les zones humides à la mi-janvier.

FICHE JURIDIQUE : LE MAIRE ET L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement à l'échelle communale est principalement assurée par deux acteurs : le maire et le préfet.
Le maire dispose d'un pouvoir de police général sur sa commune, dont l'objectif est d'assurer la sauvegarde de l'ordre public.
Ces pouvoirs cohabitent avec les pouvoirs de police spéciale du préfet. Toutefois, dans certaines situations, les pouvoirs de police spéciale reviennent au maire.

LE CADRE GENERAL DES POUVOIRS DU MAIRE

Dans le cadre de son pouvoir de police administrative générale, prévu par l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut édicter des arrêtés municipaux, dont certains concernent l'environnement.

Ces arrêtés doivent respecter un certain nombre de conditions :

- Ils doivent être motivés et viser la sauvegarde de l'ordre public.
- Ils doivent être nécessaires pour remédier aux atteintes à l'ordre public.
- Ils doivent être proportionnés aux atteintes: ils ne peuvent donc être ni généraux ni absous ni porter une atteinte excessive aux droits et libertés.

Exemple :

- Un arrêté municipal interdisant le tir d'un feu d'artifice depuis une zone de nidification d'oiseaux protégés durant la période sensible de reproduction ;
- Un arrêté municipal interdisant l'accès au parc de la municipalité durant ou en prévision de violents épisodes de tempête...

Ce pouvoir de police administrative générale peut être limité par les polices administratives spéciales. En principe, ces polices spéciales ne relèvent pas de la compétence du maire, mais de la compétence d'autres autorités administratives, (notamment le préfet).

Toutefois, le maire peut intervenir dans le champ de ces polices spéciales dans deux situations :

- Soit en raison de circonstances locales particulières,
- Soit en cas de péril grave et imminent, vis-à-vis duquel le maire est obligé d'intervenir afin de protéger la population si le préfet ne l'a pas fait. Les prescriptions du maire doivent mettre fin au péril.

Exemple :

- Arrêté municipal limitant les prélèvements dans un cours d'eau menacé d'assèchement lorsque ces prélèvements mettent en jeu la salubrité publique dans sa commune ;
- Arrêté municipal interdisant la vente de maisons en raison de nuisances olfactives toxiques suscitées par le fonctionnement d'une ICPE située à proximité et déjà l'origine d'un accident grave.

Dans tous les cas, le préfet conserve le pouvoir de contrôler l'action du maire. Ainsi, dans les cas où le maire s'abstiendrait d'agir alors qu'il le devrait et qu'une situation de carence apparaîtrait, le préfet peut se substituer au maire afin de prendre les mesures nécessaires.

ZOOM SUR LES POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE DU MAIRE

La police spéciale des déchets

Le déchet est juridiquement défini par l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défaît ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Ainsi lorsque les déchets ne sont pas gérés conformément à la loi, notamment quand ils font l'objet d'un dépôt sauvage et que la situation peut entraîner des effets délétères sur l'environnement, le maire a la compétence pour agir.

L'article L. 541-3, lui, prévoit qu'après avoir averti le détenteur ou le producteur de déchets de l'illégalité de la situation et après un délai de 10 jours, le maire peut lui imposer une amende allant jusqu'à 15 000 € ainsi qu'une mise en demeure. Une fois le délai de la mise en demeure expiré, le maire a plusieurs possibilités :

- obliger le producteur ou détenteur des déchets à consigner la somme nécessaire pour faire enlever les déchets,
- procéder d'office à l'enlèvement aux frais de la personne en cause,
- suspendre le fonctionnement des activités à l'origine des déchets,
- imposer une astreinte maximum de 1 500€ par jour ou encore ordonner une amende maximum de 150 000 €.

De même, au sens des articles L. 541-21-3 et L. 541-21-4 du Code de l'Environnement, le maire peut imposer le retrait d'une épave avec une astreinte pour tout retard et même procéder à son enlèvement d'office en cas de refus.

La police spéciale de la circulation

L'article L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que cette police de la circulation relève en principe de la compétence du maire sur l'ensemble des voies publiques et privées au sein de l'agglomération, ainsi que sur les voies du domaine public routier communal et intercommunal. Cette police peut être mobilisée à des fins de protection de la santé publique ou de protection de l'environnement.

En effet, cette police spéciale permet d'agir en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. En vertu de l'article L. 2213-4-1 du CGCT le maire peut mettre en place des zones de circulation restreinte afin de lutter contre cette pollution atmosphérique.

La police de la circulation permet également d'agir en matière d'espaces protégés. L'article L. 360-1 du Code de l'Environnement précise que le maire peut interdire « *l'accès et la circulation des personnes, des véhicules et des animaux domestiques aux espaces protégés [...] dès lors que cet accès est de nature à compromettre soit leur protection ou leur mise en valeur à des fins écologiques, agricoles, forestières, esthétiques, paysagères ou touristiques, soit la protection des espèces animales ou végétales.* »

De même, si la commune est adhérente à un parc naturel régional, le maire ne pourra pas prendre de mesures contraires aux objectifs prévus par la charte du parc.

Dans le cas spécifique des motoneiges, l'article L. 362-3 du Code de l'Environnement prévoit qu'il est en principe interdit d'utiliser des engins motorisés sur neige sauf sur les terrains prévus à cet effet. Cependant, l'article R. 362-1-1 du même code prévoit que le maire peut octroyer une dérogation pour permettre l'acheminement de la clientèle « vers les établissements touristiques d'altitude offrant un service de restauration ».



Faucon crécerelle ©Fabrice Cahez

Cette dérogation ne permet toutefois pas de traverser des zones protégées et doit tenir compte de la faune et la flore.

La police spéciale des ICPE

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relèvent de la police spéciale du préfet.

Le maire conserve l'obligation d'alerter le préfet en cas de manquements au sein des ICPE. Le maire pourra prendre des mesures complémentaires pour pallier les manquements au sein des ICPE en cas de péril grave et imminent, comme le prévoit l'article L. 2212-4 du CGCT. Le maire peut utiliser sa compétence de police spéciale des déchets lorsque les déchets issus de l'ICPE sont situés à l'extérieur du site.

La police spéciale des eaux

La police spéciale des eaux est partagée entre le préfet et le maire. Le préfet est compétent au titre de la police de la conservation des cours d'eau. En la matière, le maire peut seulement intervenir en vertu de son pouvoir de police administrative générale en cas de péril grave et imminent, afin de garantir la salubrité et la santé publiques, (ex : en cas de pollution de l'eau). Son pouvoir de police administrative générale lui permet également de lutter contre les

inondations : il peut demander au préfet de procéder à l'expropriation des lieux répertoriés en zone inondable ou interdire lui-même des travaux susceptibles de provoquer des inondations.

Le maire dispose des pouvoirs de police spéciale de gestion de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées et pluviales : dans ce cadre, il peut imposer l'assainissement des mares communales à proximité d'habitations ou au sein d'un village selon l'article L. 2213-30 du CGCT.

Enfin le maire détient la police des baignades et activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non-immatriculés (article L. 2213-23 du CGCT). Cette police s'exerce à partir du rivage jusqu'à 300 m à compter de la limite des eaux (qui évolue selon la marée) et permet de prendre des mesures relatives à la prévention des noyades, l'intervention des secours, l'interdiction de baignade dans certaines zones ou encore aux périodes de surveillance.

La police spéciale des luttes contre les incendies

Le pouvoir de police administrative générale du maire lui impose un devoir de prévention et de lutte contre les incendies. Dans ce cadre, l'article L.134-7 du Code Forestier prévoit que le maire contrôle l'exécution de l'obligation légale de débroussaillage, qui s'impose pour les terrains situés à moins de 200 m d'un bois ou d'une forêt.

En vertu de l'article L. 131-2 du Code Forestier, le maire a la capacité de prendre toutes les mesures utiles à l'encontre d'une décharge lorsqu'elle présente un danger d'incendie pour les bois et forêts.

Dans le cas des feux d'artifice, le maire peut édicter des arrêtés encadrant leur vente ou leur utilisation sur le fondement de l'article L. 2212-2 du CGCT, si des circonstances locales le justifient. De même, tout tir de feux d'artifice depuis le domaine public implique une autorisation du maire de la commune. Si le tir n'a pas lieu sur le domaine public et implique les produits d'artifices T2 ou F4, une simple déclaration au maire suffit.

**Pour plus d'informations concernant
les réglementations liées aux feux d'artifice,
une fiche est disponible sur le site LPO.fr**

Publicité et environnement

Le maire dispose d'un pouvoir de police spéciale en matière de publicité afin de faire respecter la législation en matière de publicité. L'article L. 581-27 du Code de l'Environnement permet au maire, après avoir mis en demeure la personne qui a apposé la publicité, d'ordonner le retrait ou la mise en conformité dans les 5 jours d'une publicité illégale. Il peut imposer une astreinte de 200 € par jour de retard et par publicité.

Lorsque la publicité ne respecte pas les interdits de l'article L. 581-4 du Code de l'Environnement concernant les monuments naturels et sites classés, les coeurs des parcs nationaux et réserves naturelles et les arbres, l'article L. 581-29 du même code prévoit que le maire peut procéder immédiatement et d'office à la suppression de la publicité.

Urbanisme et environnement

Le maire assure la police de l'urbanisme. A ce titre, il accorde ou non des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable). Il peut notamment se fonder sur l'article R. 111-26 du Code de l'Urbanisme, qui impose de prendre en compte les préoccupations environnementales envisagées aux articles L. 100-1 et L. 110-2 du même code pour refuser de délivrer une autorisation d'urbanisme. S'il décide d'accorder cette autorisation, il devra prévoir des prescriptions spéciales pour limiter les atteintes du projet à l'environnement.

Enfin, le maire est chargé de faire respecter le plan local d'urbanisme, dont certains documents concernent la protection de l'environnement (zonage dont espaces boisés classés, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation).



Ragondin ©Patrick Harle

ZOOM SUR LES POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE DU MAIRE

Le règlement sanitaire départemental (RSD) est un arrêté préfectoral fixant des règles techniques d'hygiène et de salubrité publique.

Son contenu peut varier selon les départements en raison de circonstances locales particulières. Il comporte des mesures pouvant concerner l'environnement : assainissement des eaux usées et pluviales, conditions d'exercice de certaines activités, gestion des déchets ou encore lutte contre pollution atmosphérique.

Le maire est chargé de faire respecter le RSD sur le territoire de sa commune, dont certaines concernent l'environnement. Par exemple, le RSD peut interdire le nourrissage de la faune sauvage si cette pratique est susceptible de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Concernant les déchets verts, l'article 84 du RSD-type définit à l'échelle nationale prévoit qu'il est interdit de les brûler à l'air libre. Les déchets verts sont considérés comme des déchets ménagers, peu importe leur origine. Selon la circulaire du 18 novembre 2011, les déchets verts sont des « éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation ».

En la matière, le maire a le pouvoir de faire respecter l'interdiction prévue par le RSD. Il peut également imposer des mesures plus contraignantes que le RSD et encore restreindre les dérogations accordées par le préfet à cette interdiction sur le fondement de sa police administrative générale, à condition que cette restriction soit justifiée par la protection de l'ordre public (par exemple, face à des risques avérés de pollution de l'air ou d'incendie).

Le maire et l'élagage

En vertu de l'article L. 114-2 du Code de la Voirie Routière, le maire a l'obligation de faire respecter les servitudes de visibilité notamment par l'élagage des arbres. Ainsi, il peut imposer aux propriétaires de terrains riverains aux voies publiques et dont les plantations sont non conformes ou gênantes pour la circulation de résoudre le problème.

En l'absence de réponse, le maire met en demeure le propriétaire d'agir dans un certain délai. Si le propriétaire ne procède toujours pas à l'élagage, le maire peut exécuter d'office les travaux aux frais du propriétaire. Selon l'article D. 161-24 du CRPM (code rural et de la pêche maritime), l'obligation d'élagage est également applicable aux chemins ruraux, bien que moins contraignante qu'en zone urbanisée.

Le pouvoir de police administrative générale du maire lui permet d'imposer l'élagage ou l'abattage de plantations à proximité de la voie publique, s'ils présentent un risque de chute, pour des raisons de sécurité publique. Toutefois, concernant l'abattage des arbres d'alignement, celui-ci doit être autorisé par le préfet du département (article L.350-3 du Code de l'Environnement).

LE MAIRE ET LES ANIMAUX

Le sujet des animaux est un enjeu essentiel dans la protection de l'environnement. Le maire dispose en matière « animale » de compétences (concernant les animaux dangereux, errants ou en divagation ou encore certaines espèces) visant à garantir la sécurité et de la salubrité publiques.

Ces compétences ne visent pas la protection des animaux eux-mêmes. Il est ainsi incomptétent pour retirer des animaux victimes de maltraitance animale à leur propriétaire.

Quelles compétences, alors ?

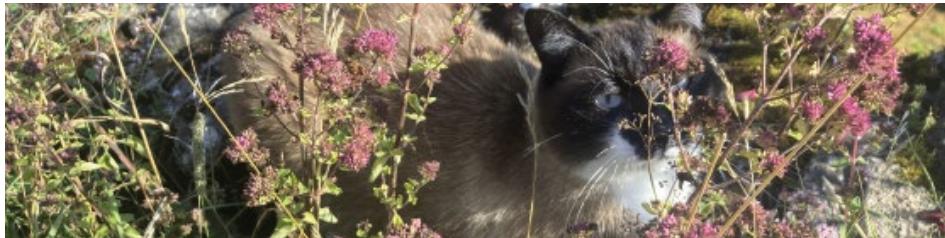
Dans le cas d'animaux errants ou en divagation, le maire désigne un lieu de dépôt où les conduire et informe le propriétaire ou le détenteur de la situation. Selon l'article L. 211-20 du CRPM, s'il n'obtient aucune réponse, l'animal est réputé abandonné et le maire peut ordonner l'euthanasie, la vente ou la cession à une association de l'animal.

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental lui permet aussi d'interdire le nourrissage des animaux errants pour des raisons de salubrité publique. Cette possibilité s'applique tant pour les animaux sauvages que pour les chats errants ou les pigeons.

Chiens et chats

Concernant les chiens et chats, le maire dispose de pouvoirs particuliers permettant d'imposer le port de la laisse ou de la muselière pour les chiens (article L. 211-22 du CRPM) ou de réaliser une campagne de stérilisation ou d'identification des chats errants (article L. 211-27 du CRPM).

Enfin, le maire peut se fonder sur son pouvoir de police administrative générale pour lutter contre les pigeons en ville, soit par des mesures de destruction (piégeage, gazage, tir), soit par des mesures de régulation (stérilisation, utilisation de moyens contraceptifs, effarouchement).



Chat domestique « Fripouille » ©Hélène Davaine

LE MAIRE ET LA CHASSE

Un aspect important de la protection des animaux réside dans l'encadrement des pratiques de chasse. En la matière, le maire ne détient qu'une compétence très limitée car elle relève en principe du préfet.

Néanmoins, il dispose de certains pouvoirs concernant la réalisation de battues administratives (opérations de destruction collective de certaines espèces d'animaux) :

- Soit sur délégation du préfet (article L. 427-7 Code de l'Environnement concernant les renards et sangliers).
- Soit sur le fondement de l'article L. 2122-21 du CGCT.

Ces battues peuvent s'exercer hors des périodes de chasse et concerner toutes les espèces sauf protégées. Elles doivent être justifiées par l'un des motifs prévus à l'article L. 427-6 Code de l'Environnement.

Le maire peut également limiter la chasse sur le territoire de sa commune en vertu de son pouvoir de police administrative générale pour des raisons de sécurité publique. L'arrêté municipal doit alors être motivé et justifié par des circonstances locales particulières.

Grâce à ce pouvoir de limitation de la chasse, le maire peut interdire la chasse à moins de 200 m de maisons ou encore interdire la chasse à courre à proximité des habitations, pour des raisons de sécurité.

Pour plus d'informations concernant les réglementations liées aux animaux errants, aux battues ou à la chasse des fiches sont disponibles sur le site LPO.fr

LE MAIRE ET L'INTERCOMMUNALITÉ

Un certain nombre de compétences notamment environnementales peuvent être partagées ou déléguées par le maire à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui ont des groupements de communes visant à mutualiser certaines compétences et avoir une action plus efficace sur leur territoire.

L'article L. 5211-9-2 du CGCT précise quelles compétences du maire peuvent être transférées vers l'EPCI (assainissement, collecte des déchets ménagers, police de la circulation et de stationnement, police de la publicité, lutte contre les incendies, etc.)

Il est donc important de se renseigner, auprès de la mairie, sur les compétences réelles du maire en, matière environnementales, en fonction des circonstances locales et des possibles transferts de compétences opérés.

LE MAIRE OFFICIER DE LA POLICE JUDICIAIRE

Selon les articles 16 du code de procédure pénale et L. 2122-31 du CGCT, le maire est officier de police judiciaire. Dans le cadre de cette qualification, il peut constater les infractions, dont celles qui portent atteinte à l'environnement.

Face à une infraction, le maire doit d'abord rédiger un procès-verbal indiquant les personnes en cause et la nature de l'infraction. Ensuite, il doit avertir le procureur de la République des infractions. Suite à cela, le procureur jugera seul de l'opportunité des poursuites et des sanctions pénales envisagées.

L'article 40 du Code de Procédure Pénale précise que le maire, en qualité d'officier public, a l'obligation d'informer le procureur de la République de tout crime et délit sans délai et de transmettre tous les éléments qui y sont relatifs

LES DOMAINES DANS LESQUELS LE MAIRE N'EST PAS COMPÉTENT :

Dans certains domaines du droit de l'environnement, toute intervention du maire par le biais de son pouvoir de police administrative générale est exclue en raison de l'existence de polices spéciales relevant de la compétence de l'Etat, même en cas d'un péril grave et imminent ou de circonstances particulières :

- La police spéciale des communications électroniques concernant les antennes-relais.
- La police spéciale des organismes génétiquement modifiés.
- La police spéciale des équipements électriques concernant les compteurs Linky.
- La police spéciale des produits phytopharmaceutiques.

NOTES

BOUTIQUE.LPO.FR

Achetez engagé !



Une boutique experte

Nos dispositifs de protection de la faune sauvage (nichoир, gîtes, etc...) sont conçus, testés et validés par nos naturalistes. Chaque création LPO repose sur plus de 100 ans de connaissances et expertise.

Une boutique responsable et solidaire

Une grande partie de nos produits est fabriquée en ESAT, favorisant ainsi l'insertion sociale. Plus globalement, nous privilégions l'éco conception, les matériaux durables et la fabrication française ou européenne.



Une boutique actrice

100% des bénéfices de la boutique contribuent directement à nos actions sur le terrain : protection des espèces, préservation des milieux, sensibilisation des publics.

**Acheter à la boutique LPO,
bien plus qu'un achat :
un engagement pour la biodiversité.**

Pour vous renseigner sur les tarifs professionnels et demander un devis :

Par téléphone au **05 46 82 12 66 du lundi au vendredi (9h-16h30)**

Par mail à **boutique@lpo.fr**

Contactez-nous pour plus d'informations

LPO France

Association de protection de la nature, présente dans toute la France, engagée dans les actions en faveur de la biodiversité, préservation des espaces naturels et éducation et sensibilisation à l'environnement.

Siège national : CS 90263, 17305 Rochefort Cedex

Tél : 05 46 82 12 34

Site internet : www.lpo.fr

Email : ipo@lpo.fr

Votre contact local :



Soutenu
par



Agir pour
la biodiversité

Photographie de couverture : crédit Nicolas Macaire
Conception : LPO France (Grégoire Domenach, Julie Courtemanche)
Graphisme/mise en page : Paul Studyo
Imprimé par Lagarde Impressions à Saujon